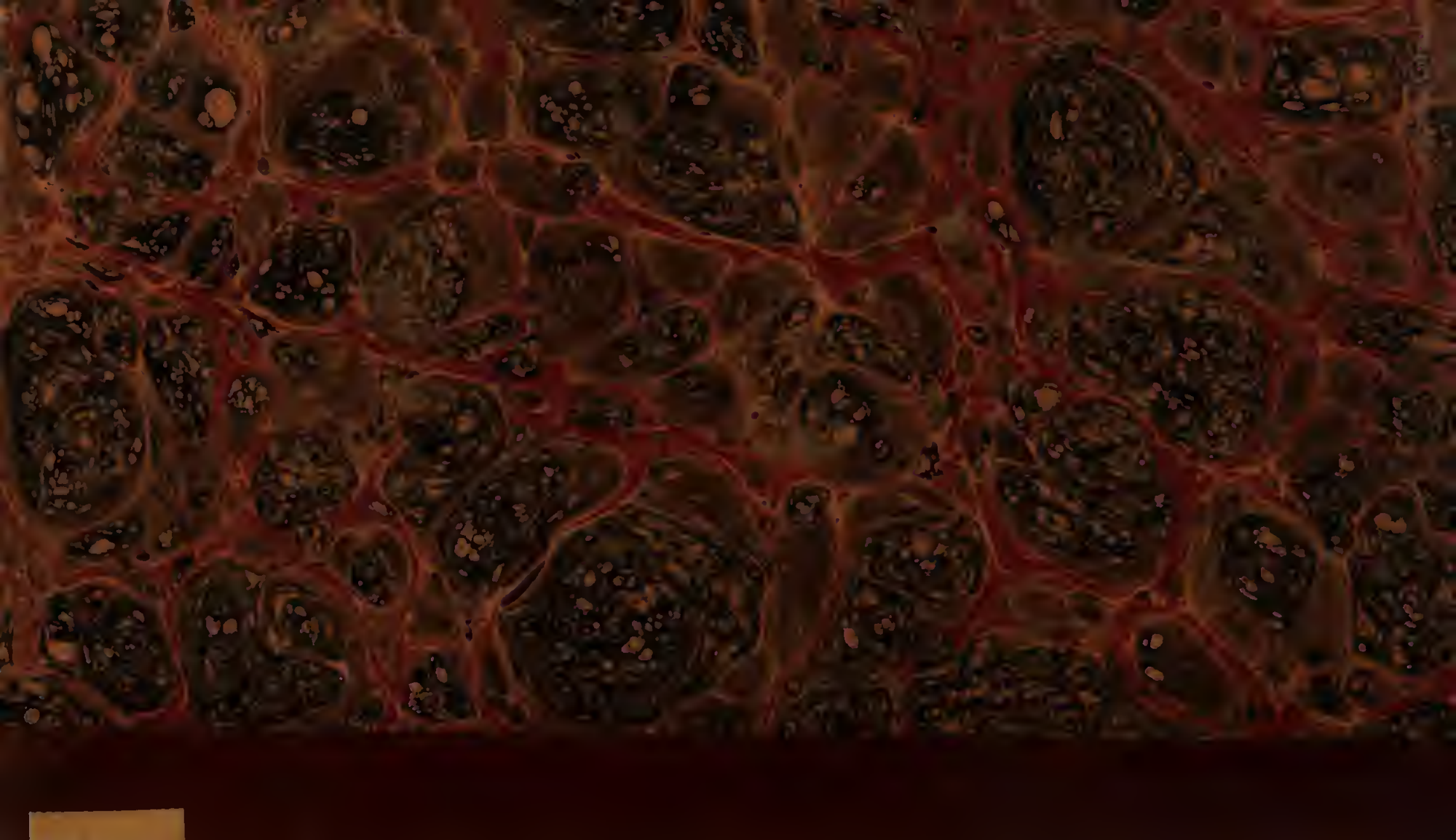

Palat XLIV

226

10340

HISTOIRE

DE MADAME

ÉLISABETH.

HISTOIRE

DE MADAME

ÉLISABETH

DE FRANCE,

SŒUR DE LOUIS XVI.

Avec des Détails sur ce qui s'est passé dans l'intérieur des Châteaux de Versailles et des Tuileries ; et ce qui lui est arrivé de plus remarquable pendant sa détention au Temple, auxquels on a joint un grand nombre de lettres écrites par elle-même ;

Par Mme. GUÉNARD.

Tome III.

A PARIS,

Chez LEROUGE, Imprimeur, cour de Rohan, passage du Commerce, quartier St.-André des Arcs.

1802.

BIBLIOTECA NAZIONALE "VITTORIO EMANUELE III" NAPOLI

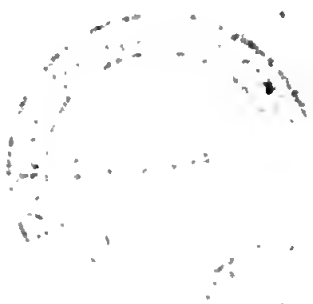

HISTOIRE
DE MADAME
ÉLISABETH
DE FRANCE,
SŒUR DE LOUIS XVI.

Les soudoyés de d'Orléans signalèrent encore leur furie à plusieurs reprises : le jour où ils montrèrent le plus d'audace, est le 20 Juillet 1792; mais il ne servit qu'à prouver combien Louis XVI, qu'on ose accuser de manquer de courage, étoit capable d'une éner-

gique résistance, quand il croyoit qu'elle étoit juste. Personne ne peut nier les faits qui attestent que presque seul avec sa famille dans le château des Tuileries, où les brigands étoient parvenus à traîner une pièce de canon pour briser les portes de la chambre où le Roi étoit, il ordonna qu'on les ouvrît, se montra aux factieux, et leur parlant avec autant de calme que de fermeté, il refusa de sanctionner un décret contre ses frères et les ministres des autels. Madame Elisabeth ne le quitta pas un instant, résolue de périr avec lui. Ce n'étoit point à elle que s'adressoient les cris de mort des factieux, et cependant elle pensa être la victime de son dévouement. Quelques-uns

de ces scélérats la prirent pour la Reine, et crièrent : voilà *l'Autrichienne*, *tuons-là ;* un de ses officiers s'empressa de les désabuser en la nommant. *Pourquoi*, reprit cette femme céleste, *ne pas leur laisser croire que je suis la Reine, vous leur auriez peut-être évité un grand crime !* Que ce mot est beau ! sur-tout quand on sait qu'il n'étoit pas dicté par son amitié pour sa belle-sœur, mais par cette grandeur d'ame, sentiment sublime qui nous fait sacrifier notre vie avec joie pour sauver même celle de notre ennemi, que la religion seule peut inspirer. Tandis que le Roi, suivi de mádame Elisabeth, qui lui fit un rempart de son corps tout le temps qu'il fut en danger,

s'avançoit vers les satellites de d'Orléans, la Reine étoit près de ses enfans. Elle voulut enfin joindre son époux : tous ceux qui l'entouroient tremblant pour ses jours que menaçoient les furieux, l'arrêtèrent. Elle n'en eut pas moins à souffrir toutes les horreurs imaginables ; car des femmes, des énergumènes envoyées par Santerre, pénétrèrent jusqu'à elle, et lui prodiguèrent des outrages que ma plume se refuse à retracer.

A l'instant où leur commandant qui leur apportoit l'ordre d'égorger Marie-Antoinette, la vit, il ne put résister à la majesté de ses regards, et au touchant spectacle que présente toujours une mère entourée

de ses enfans : la fureur tout-à-coup fut désarmée. Santerre après avoir fixé ce groupe auguste, s'avance, et s'écrie, en s'adressant à la Reine : *Ne craignez rien, madame, je ne veux point vous faire de mal ; je vous défendrois plutôt.* Puis poussant avec rudesse sa troupe infernale, il la force à s'éloigner. Honteuse de sa foiblesse, on l'entend murmurer en se retirant : *c'est une affaire manquée pour aujourd'hui.*

Au même instant, le Roi qui avoit, par sa fermeté et son courage, détruit l'espoir de ses ennemis, et qui avoit fait l'expérience que l'on en impose toujours au peuple en ne paroissant pas le craindre, fut déli-

vré de la tourbe sanguinaire qui souilloit le palais par sa présence depuis plus de quatre heures. Qu'il fut doux cet instant pour madame Elisabeth, qui avoit pendant tout ce temps tremblé pour les jours de son frère : ils allèrent ensemble rejoindre la Reine, et le Roi serra encore dans ses bras tous les objets de son affection. Ses serviteurs fidèles partagèrent la joie de cette famille infortunée, réduite à se trouver heureuse d'avoir conservé la vie.

Il eût cependant été possible, avec plus de fermeté et de meilleurs conseils, que cette journée eût rendu à Louis XVI la puissance nécessaire pour déjouer les com-

plots formés contre son autorité et sa personne, que les autres corps constitués ne pouvoient plus, après la journée du 20 Juin, révoquer en doute. Tous les départemens écrivirent au Roi pour le féliciter, et l'assurer de leur dévouement. Les Orléanistes et les Jacobins, qui commençoient à se distinguer par leur rage, parurent presqu'avoir perdu l'espérance. Un membre de la commune de Paris osa s'élever contre Pétion et les auteurs de l'invasion dans le château des Tuileries; mais tous ces avantages furent négligés, on n'en profita point.

Si l'on recule d'un pas lorsqu'on est suspendu au-dessus de l'abîme, l'on doit nécessairement être en-

glouti ; c'est ce que madame Elisabeth sentit bien en lisant la déclaration du Roi : mais la bonté de ce prince ne lui permit jamais de sévir même contre les coupables les plus reconnus, aussi fut-il leur victime : il ne gagna au courageux sang-froid qu'il avoit montré le 20 Juin, que quinze jours de repos.

Bientôt on composa des chansons, et des écrits, pleins du venin de la calomnie, contre la Reine et le Roi, qui ne fit rien pour obtenir l'arrestation de leurs auteurs. Le crédit de Pétion, que le monarque auroit pu faire juger, reprit plus de force qu'il n'en avoit eu, et ce monstre qui ne connut jamais la douce sensibilité, jura la mort de celui qu'il

haïssoit pour le mal qu'il lui avoit fait. Des orateurs excités par lui et soldés par Egalité, fomentoient la révolte dans les sections; Santerre reçut chez lui le fameux Jourdan *coupe tête*, qui devança les assassins du Midi : on osoit même à la tribune de l'assemblée s'élever fortement contre le chef du gouvernement, sans qu'aucun des membres de la législative eût le courage de parler en sa faveur.

Tout enfin annonçoit le cruel orage qui alloit renverser le trône; on crut même qu'il éclateroit le 14 Juillet, où Paris vit encore réunis dans son sein les fédérés de tous les départemens. Mais quel contraste entre ceux-ci et ceux de la

première fédération : ce n'étoit plus cette honnête bourgeoisie qui venoit pour jurer fidélité au Roi et à une constitution dont elle espéroit son bonheur et celui de ses descendans; mais des hommes, la lie et la honte des provinces qui les avoient vomis, qui ne respirant que le carnage, ne faisoient de serment qu'au Dieu de la vengeance et de la destruction. Le sang et l'or, voilà quels étoient les alimens que ces monstres venoient chercher dans cette malheureuse capitale : bientôt ils alloient assouvir cette soif ardente. Cependant le génie de la France invoqué par mon auguste héroïne, protégea encore Louis et sa famille dans la journée du 14 Juillet, où il parut plus en victime

qu'on s'essaie à frapper, qu'en monarque.

Tous les citoyens honnêtes trembloient en le voyant s'avancer vers le champ de Mars, où ils croyoient qu'il alloit trouver, ainsi que sa famille, un tombeau au pied de l'autel qu'on prétendoit avoir élevé à la patrie gémissant de tant de forfaits. L'alégresse fut générale, lorsqu'on apprit que le Roi étoit rentré au château.

Hélas ! la foudre n'est que suspendue : elle va bientôt éclater. L'ange de la mort conduit les phalanges Marseillaises, et le sang marque leur arrivée. Ils choisissent les Champs-Elysées, pour célébrer par

un repas, leur réunion à leurs chefs et aux hommes cruels qui les avoient mandés. Tous les gardes nationaux de Paris qui osent approcher de ce repaire mille fois plus dangereux que celui des tigres, sont massacrés. C'est ainsi qu'ils traitent la ville qui les reçoit, pour l'intimider, afin qu'elle n'essaie pas de défendre son roi. Leurs victimes, qui n'ont point succombé, sont transportées au corps de garde de la garde nationale, dans la cour du château des Tuileries. Madame Elisabeth qui apprend cette nouvelle atrocité, en gémit, et fait plus : elle ne dédaigne pas d'aller elle-même porter des secours aux blessés, et ses augustes mains aident à en panser plusieurs. Qui eût pu imaginer qu'un jour on

feroit à cette vertueuse et sensible princesse, un crime de cet acte d'humanité qui étoit exercé envers des hommes qui n'avoient rien fait de marquant pour sa famille, et n'étoient pas de la caste qui pouvoit lui inspirer un intérêt direct.

Malgré tous ces pronostics trop certains d'une catastrophe funeste, Louis XVI et tout ce qui l'entouroit demeuroient dans l'inaction. Tandis que les sections de Paris entraînées par les Marseillais et les Jacobins, demandoient la déchéance du Roi, et menaçoient l'assemblée, dont la majorité ne desiroit pas le renversement du trône, mais étoit terrifiée par les cannibales qui inondoient sans cesse

sa barre, Louis ne prenoit aucune mesure, aucun moyen pour se défendre. Ses amis craignoient et lui faisoient craindre, en paroissant s'occuper de rassembler quelques forces, d'éveiller la rage de Pétion.

C'est ainsi que le 10 août, jour à jamais funeste, surprit ce prince, aussi dénué de secours que si c'eût été une conspiration ourdie dans le silence, qui fut venue inopinément fondre sur sa tête. Cependant, telle la nature protectrice de ses enfans, donna le sifflement au serpent, le rugissement au tigre et à la hyène, pour avertir de leur approche l'habitant des déserts, tel le Dieu protecteur de l'innocence avoit voulu que les monstres révolutionnaires fissent retentir de leurs cris

de révolte et de mort toute la France avant de commettre leurs horribles attentats, afin que l'on pût se garantir de leurs coups, ou les prévenir en les précipitant dans les gouffres du Tartare. Hélas ! ce fut en vain. La fatalité qui vouloit la mort du juste, fit négliger toute précaution à Louis XVI. Il est attesté par un procès-verbal signé de deux officiers municipaux, que, dans la nuit du 5 au 6 août, il n'y avoit au château, pour toute troupe, que deux cent vingt-deux hommes de la garde nationale et deux cent dix-neuf Suisses.

Enfin, la nuit qui devoit être remplacée par le fatal jour du 10 août, vint couvrir la terre, et prê-

ter son ombre aux conspirateurs. J'entrerai dans peu de détails, madame Elisabeth n'ayant joué qu'un rôle passif dans cette circonstance, et m'étant fort étendue sur tous les détails de cette révolution dans les mémoires de madame de Lamballe et dans un de mes autres ouvrages. Je dirai seulement qu'à minuit le tocsin sonnant de toutes parts et les rassemblemens se grossissant à chaque instant, les ministres se réunirent autour de la personne du roi. Ils prévoyoient depuis quelques jours le danger, et en avoient averti sa majesté. Quelques-uns d'entre eux avoient proposé des moyens de s'y soustraire, qui furent rejetés.

Le procureur-général du département

tement qui étoit en permanence, vint aussi, et demeura toute la nuit au château. Elle se passa dans des anxiétés continuelles : aucuns des rapports ne se ressembloient. Le roi fut trompé par le faux dévouement que lui montra Pétion, qui donna dans ce jour des preuves constantes de sa fausseté, et en resta près du roi que pour conduire lui-même la victime dans le piège qu'il lui avoit dressé.

A une heure, Louis XVI lui témoigna le desir qu'on fermât les portes de la terrasse des Feuillans. Comme elles dépendoient de l'enceinte de l'assemblée nationale, il pria le maire de faire en son nom à la législative la demande de leur fermeture.

Pétion s'en chargea ; et pour en imposer à Louis, il fit fermer celles de la cour du Manège : il se rendit à l'assemblée, et ne parla point de celle de la Terrasse.

Pétion revint encore au château, mais pour manifester le desir de se retirer. Le Roi eut assez de fermeté pour le forcer à demeurer ; et secondé par Mandat, commandant de la garde nationale, qui montra le plus entier dévouement à la cause de ce prince, il parvint à faire signer au maire un ordre, au commandant, de repousser la force par la force, et de faire feu sur ceux qui tenteroient d'attaquer la garde du Roi. On prétend qu'aussitôt que cet ordre fût remis au commandant,

Louis XVI consigna le maire sous une forte garde ; mais que celui-ci trouva le moyen de faire parvenir une lettre à l'assemblée, afin qu'elle l'appelât à sa barre avec Mandat : ce qu'il y a de certain, c'est qu'ils s'y rendirent vers les trois heures du matin. On assure aussi que Mandat fut égorgé sur la terrasse par les ordres de Pétion qui lui enleva lui-même l'ordre qu'il avoit signé. Ce scélérat ne reparut plus de cet instant aux Tuileries : il n'y étoit venu que pour connoître les forces et les moyens de défense de Louis XVI et le tromper par des conseils perfides. Aussitôt qu'il fut assuré de porter des coups certains au monarque, il se réunit à ses amis.

Le commandant de la garde remplacé par un homme vendu à la faction, changea ses dispositions; et lorsque Louis passa en revue cette troupe sans courage et sans volonté, il lui vit décharger ses armes et éteindre les mêches de ses canons: il entendit aussi les cris des révoltés qui s'approchoient dans un ordre formidable. Il ne douta plus dès-lors de sa perte, malgré la fidélité des Suisses et de quelques gentilshommes qui s'étoient réunis autour de lui, parce qu'ils étoient en nombre trop inférieur et sans chefs. Il remonta dans les appartemens; et sentant plus vivement le danger de madame Elisabeth, que le sien, il fit tout pour l'engager à s'y soustraire. *Ma sœur*, lui dit-il, *il en est encore*

temps, quittez ce séjour dangereux. Toute leur attention est partagée sur moi et sur la reine, et je peux facilement vous soustraire à leur fureur. La princesse invariable dans la résolution de sacrifier même sa vie, au bonheur de consoler son frère dans le malheur qui l'accabloit, lui répondit qu'elle ne l'abandonneroit jamais.

A six heures du matin, les Marseillais et les fédérés qui s'étoient grossis de tout ce que la capitale avoit de bandits, vinrent se ranger en ordre de bataille sur le Carrousel, et braquer les pièces de canon dont ils s'étoient emparés, sur le château. Ce ne fut qu'à cette époque que ceux qui entouroient le roi sentirent qu'il

n'y avoit plus à se flatter de temporiser ; mais le moment étoit perdu, et il ne pouvoit se retrouver. On n'avoit pas voulu voir que tout gouvernement qu'on attaque, ou contre lequel on forme des projets de révolte, doit employer les moyens de rigueur qui seuls peuvent réussir dans de telles circonstances, et que le chef du pouvoir exécutif, en laissant violer son asile, étoit coupable, même envers la nouvelle constitution qu'il avoit juré de défendre.

Louis XVI se détermina pourtant à mander le conseil du département, et envoya les ministres de l'intérieur et de la justice, à l'assemblée nationale, pour solliciter une députation de ses membres, qui lui fut

refusée sous des prétextes frivoles. Le département se rendit auprès du roi qu'il trouva menacé du sort le plus funeste. Les portes de la cour du Manège avoient été ouvertes par des traîtres à un corps ennemi, traînant à sa suite deux pièces de canon. Il étoit venu se placer sur la terrasse des Feuillans, prêt à faire feu sur le château, qui étoit cerné aussi du côté du pont Royal.

Les troupes du Carrousel étoient infiniment augmentées. Les membres du département se réunirent à ceux de la municipalité, et descendirent pour parler au peuple qu'ils cherchèrent en vain à calmer. On parlementa quelques momens, et tout se borna à obtenir que les

hostilités ne commenceroient qu'au bout d'une demi-heure. Ils défendirent aux troupes qui étoient dans l'intérieur d'attaquer, et leur ordonnèrent de se borner à se tenir sur la défensive. Ensuite ils rejoignirent le roi qu'ils trouvèrent entouré de sa famille et de quelques amis sincères, entr'autres mesdames de Lamballe et de Tourzelle : tous attendoient le résultat de leur démarche, et éprouvèrent des sentimens divers, en entendant les membres des autorités constituées assurer sa majesté qu'elle ne pouvoit espérer de salut qu'en se réfugiant au sein de l'assemblée.

La Reine mit une forte opposition à ce parti, le plus dangereux

que put prendre Louis XVI, pour son autorité qui fut anéantie dès l'instant que le roi quitta son palais. Madame Elisabeth partageoit l'opinion de sa belle-sœur; mais leurs représentations furent vaines, parce que le Roi se crut obligé de se dévouer au salut de son peuple, dont il espéroit d'empêcher le sang de couler : humanité qui lui fut si fatale, et dont les effets pesèrent si long-temps sur notre malheureuse patrie.

La reine céda enfin, et l'on se mit en route pour se rendre à l'assemblée. Quel pénible sentiment madame Elisabeth dut éprouver en quittant en fugitive le palais de ses pères, qui ne devoit plus se rouvrir

pour l'infortunée famille des Bourbons, dont partie alloit avoir une prison pour seule retraite ! Mais combien son cœur auroit plus souffert, si elle eut pensé que les gardes fidèles qu'on laissoit à la merci des révoltés, alloient bientôt périr sous les coups des cannibales qui porteroient la rage jusqu'à se disputer leurs membres palpitans !

Je crois intéresser mes lecteurs en leur communiquant une note sur les événemens qui se passèrent pendant le trajet de la famille royale, du château jusqu'à l'assemblée. Elle m'a été donnée par un témoin oculaire, qui mérite toute confiance.

*Note historique de M. ***, sur la retraite de la famille royale, des Tuileries à l'Assemblée.*

A deux heures du matin, la générale se fit entendre; à trois heures, le Carrousel étoit rempli d'une multitude innombrable : à la même heure les députés du côté gauche occupoient leurs places accoutumées. Six à sept seulement du côté droit se rendirent à la séance vers neuf heures; quelques autres après l'événement : le plus grand nombre ne s'y montra que le lendemain et les jours suivans.

L'assemblée ne délibéroit pas, le

temps se passoit à recevoir et à envoyer des messages ; l'inquiétude et l'agitation égaloient le danger que couroit la chose publique. Entre neuf et dix heures on vint annoncer que le Roi ne se croyant pas en sûreté au palais des Tuileries, se porte vers l'assemblée.

Le président propose qu'il soit nommé une députation de vingt-quatre membres pour aller au devant de lui, et l'introduire dans la salle des séances, ainsi qu'il étoit prescrit par la constitution. Plusieurs membres du corps législatif s'opposent à cette mesure, selon eux inapplicable aux circonstances actuelles. Le président insiste, appuyant la considération du devoir

à celle de la situation périlleuse du Roi et de sa famille ; douze à peu près se rendirent à l'invitation du président : savoir les six à sept députés du côté droit, et autant du côté gauche.

La députation trouva le Roi et la Reine, leurs enfans, madame Elisabeth, quelques ministres, et une nombreuse escorte de Suisses et de grenadiers nationaux, à égale distance du château et de la salle du corps législatif, dans la grande allée des tilleuls. Après avoir entendu un des députés sur les motifs de leur démarche, le Roi répondit : « Je me rends avec confiance au » sein de l'assemblée législative » avec ma famille ».

Sur ces entrefaites, la terrasse des Feuillans se couvroit d'une multitude armée.

Le cortége se remet en marche; la Reine prend le bras d'un député qu'elle paroissoit connoître. Madame Elisabeth fait un mouvement pour saisir le bras d'un autre: un troisième s'oppose avec autant de courage que d'égards pour le malheur, à cette familiarité qui pouvoit compromettre, et la députation, et la famille royale.

Le Roi étoit pâle et troublé, la Reine étoit agitée, tremblante: mais plus occupée de ses enfans que d'elle-même, elle se calma. Madame Elisabeth formoit un contraste remarquable. Nous approchons du perron, en face des Feuillans: nous

voyons sur la terrasse un appareil menaçant, des dispositions hostiles, une attitude insurrectionelle dans les groupes qui l'occupoient. Un homme à deux épaulettes, de très-haute et de très-forte stature, le sabre nu, s'étoit porté au-dessus du perron, comme pour mieux choisir ses victimes. La marche est suspendue, et l'on délibère à la hâte sur le parti qu'il y a lieu de prendre. Les députés demandent que le procureur syndic du département de la Seine se présente, et remplisse dans cette occurence son redoutable ministère. On apprend qu'il étoit au château lorsque le Roi en est sorti : comment le retrouver ? Comment l'attendre en présence d'un si pressant danger ? Un député se charge,

à l'invitation de ses collègues du côté gauche, de suppléer ce fonctionnaire. Il se place sur les marches du perron; et s'adressant au chef apparent de cet attroupement: « Vous me paroissez, lui dit-il, un » homme de grand caractère, et » vous m'entendez; le Roi, sa famille, les ministres, et nous-» mêmes, sommes ici sous la garde » de la constitution : tout attentat » commis aux portes et sous les » yeux de l'assemblée lui seroit imputé; le Roi sera jugé si le peuple » l'accuse, s'il est coupable il sera » puni : mais le peuple français » s'indigneroit d'être vengé par un » assassinat d'un Roi cherchant » un asile au sein de la représentation nationale. Votre influence

» sur cette portion de nos conci-
» toyens nous rassure ; vous en use-
» rez pour protéger la libre entrée
» du Roi dans cette enceinte, et
» je vous la demande au nom du
» corps législatif. ».

Cet homme s'avance vers l'orateur, l'embrasse, et lui dit : « Brave » député, votre espérance ne sera » pas trompée ». Il regarde la foule ; et la porte du passage est aussitôt dégagée, et laissée à la disposition du cortége.

Ce chef qui n'étoit certainement pas un homme ordinaire, va se placer en face du Roi, et marche devant lui à reculons, tenant le prince royal assis sur une de ses larges épaules, comme pour calmer la haine par l'espérance. De temps en

temps il adressoit au Roi de vifs reproches. Celui-ci fut entendu très-distinctement par la personne qui a fourni cette intéressante anecdote : « Si vous étiez patriote, nous » ne verrions pas cette fatale jour- » née ». Je le suis, répondit le monarque avec l'accent de la douleur; et on arrive enfin dans la salle, et l'homme aux deux épaulettes dépose sur le bureau le prince royal, en disant : « M. le président, « je remets ce dépôt dans vos mains». Et il se retire.

Le Roi prit place auprès du président ; la Reine, madame Elisabeth et les enfans de France, sur les siéges destinés aux ministres.

Que de réflexions doit présenter

à l'esprit, le premier Roi de l'Europe forcé de se réfugier au milieu d'une assemblée composée en partie de ses ennemis, et au sein de laquelle il ne peut rester, d'après la constitution qu'ils invoquent, à l'instant où ils vont la détruire! Un Roi qu'ils ne laissent pas même à la barre de l'assemblée, où il étoit revenu se joindre à sa famille, et qu'ils forcent par un décret à s'enfermer avec elle dans la loge d'un journaliste, où ces infortunés peuvent à peine respirer, et où ils ne jouissent de la faculté d'entendre, que pour être abreuvés de douleur et d'ignominie! Mais leurs cœurs souffrirent moins de ces vociférations que du bruit des armes, qui vint apprendre à Louis XVI qu'il

avoit sacrifié en vain sa couronne, sa vie, pour épargner le sang de ses sujets, dont ils entendent les douloureux gémissemens.

Malheureuses victimes du 10 août, madame Elisabeth eût voulu donner ses jours à cet instant pour épargner les vôtres : elle eût voulu souffrir seule, et empêcher les pointes aiguës de l'infortune de parvenir jusqu'à son frère. Mais, hélas ! le ciel avoit décidé que celle de ce prince seroit complète, en permettant qu'après avoir été le père de la France, il se vît calomnier d'une manière atroce; qu'il entendît ceux qui étoient les auteurs du carnage le lui reprocher, et demander sa déchéance. Elle fut enfin prononcée ; et un instant vit un trône

élevé depuis quatorze siècles, et que les ancêtres de Louis XVI occupoient depuis neuf cents ans, qu'ils avoient affermi par leurs conquêtes, s'écrouler miné par les plus vils intrigans, qui ne trouvant pas encore leur vengeance assouvie, vouloient ôter à leur Roi la liberté et bientôt la vie.

Mais quelle sera la prison qu'ils croiront assez sûre pour renfermer Louis ? La discussion s'élève; ils ne peuvent s'accorder sur le lieu qui va ensevelir l'innocence, la beauté et l'enfance. Trois jours se passent dans ces débats, et pendant ces délibérations cette famille malheureuse manque des choses de première nécessité; couchés par terre sur des matelas, au bâtiment des

Feuillans, ils sont à peine nourris, et ils se voient enlever le seul bien qui leur reste : des amis fidèles qu'ils forcent eux-mêmes à fuir, parce que le peuple est au moment de venir les égorger aux pieds de ceux qui furent leurs maîtres. Un passage dérobé soustrait ces gentilshommes à la rage de ces forcenés.

Ce fut le 12 que l'assemblée décida que le Roi, sa femme, sa sœur et les enfans de France, seroient conduits au Temple, d'où la Princesse, dont je trace les malheurs, ne devoit sortir qu'après avoir vu périr ce qu'elle chérissoit le plus au monde, et pour de l'échafaud s'élever au ciel, seul asile de la vertu persécutée.

Fin de la troisième partie.

HISTOIRE
DE MADAME
ÉLISABETH
DE FRANCE,
SŒUR DE LOUIS XVI,
QUATRIÈME PARTIE.

POURQUOI cette nombreuse escorte ? Quels sont les hommes qui la composent ? Et quel droit ont-ils pour conduire l'innocence dans un obscur cachot ? Est-ce lorsque celui qui étoit votre Roi il y a quelques heures, est venu près de vous cher-

cher un asile, lorsque des brigands saccagent son palais, que vous attentez à sa liberté, avant de savoir même s'il est coupable? Quels sont ses accusateurs? Qui ôsera être son juge? Mais s'il étoit vrai qu'il eût rompu le pacte qu'il avoit juré, vous qui aviez décrété que le crime étoit personnel, et qui, pour détruire autant qu'il étoit en vous le préjugé national, aviez comblé d'honneur la famille du premier coupable qui après cette loi subit la peine de son crime, comment enchaînez-vous avec Louis XVI, sa femme, sa sœur et ses enfans, dont un n'a pas encore atteint sa septième année? Dans quel code a-t-on vu qu'il soit permis de proscrire les fils d'un père, fût-il déclaré criminel,

minel, lorsqu'il est avéré qu'ils ne peuvent être ses complices ; à plus forte raison quand il n'y a encore aucun délit de prouvé ? La méfiance d'une nation jalouse de ses droits peut suffire, direz-vous, pour suspendre l'exercice des droits de souveraineté qu'elle donne et reprend à son gré ; mais de cet instant même, le Roi n'est plus qu'un homme ayant droit à la justice, dont on ne peut s'écarter à son égard qu'en prouvant que la haine et la vengeance l'ont seules détrôné. Et qui en doutera, lorsque l'on voit traiter avec la même rigueur tous les membres de cette famille infortunée ?

Hélas ! cette rigueur parut dans

cet instant un bienfait à chaqu'un de ses membres ; d'être séparé leur eût été un supplice plus cruel que la perte de la liberté. Le ciel qui éprouve l'homme juste sur la terre, lui ménage cependant des consolations qui lui rendent ses maux supportables, et il ne pouvoit y en avoir une plus grande pour le Roi, que de voir réuni autour de lui tout ce qu'il aimoit. La Reine avoit toujours été l'objet de son amour, et les preuves d'attachement qu'elle lui avoit données depuis la révolution, dont il lui auroit été si facile d'éviter les dangers, avoit ajouté à sa tendresse pour elle : celle qu'il avoit pour ses enfans le mettra toujours au rang du meilleur des pères. Il se trouvoit donc heureux

dans ses infortunes d'avoir avec lui sa femme, son fils, et sa fille : la tendre amitié qu'il avoit pour madame Elisabeth, et la certitude que la sienne pour lui n'étoit pas moins vive, lui faisoient oublier combien il étoit injuste de lui faire partager sa prison, par le charme qu'il trouvoit dans sa société. Celle de mesdames de Lamballe et de Tourzelle ne pouvoit que lui être agréable, et il n'y avoit pas jusqu'aux serviteurs fidèles qu'on lui avoit laissés, qui ne lui fissent supporter avec plus de patience cette douloureuse réclusion. Mais bientôt on s'affranchit des foibles égards qui avoient fait conserver à ces illustres prisonniers quelques personnes de celles qui, dans le temps de leur

gloire, méritoient leur confiance : elles leur furent toutes enlevées, et transférées dans une autre prison. Je ne rapporterai point de quel ruse on se servit pour leur faire un crime de leur attachement à leur devoir; j'ai décrit cette intrigue dans les Mémoires de mad. de Lamballe, et j'ai peint la profonde douleur que la Reine et madame Elisabeth éprouvèrent au moment où l'on força la sur-intendante à quitter le Temple, sans qu'elles prévissent néanmoins le sort horrible qui lui étoit destiné : mais il est si douloureux, quand on est accablé par le sort, de se voir enlever les seuls amis qui nous restent, que l'on peut aisément se figurer ce que Louis XVI, sa femme et sa sœur, ressentirent

en se trouvant seuls dans leur prison. C'est de ce moment qu'il faut dater l'amitié sincère qui parut dans les derniers temps de leur vie, entre la Reine et madame Elisabeth ; aucune brigue ne s'opposoit plus à leur réunion, elles étoient si nécessaires l'une à l'autre, qu'il étoit impossible que leurs cœurs naturellement aimans, ne se portassent pas l'une vers l'autre. C'est dans ce triste séjour qu'elles se connurent et s'apprécièrent bien plus qu'elles n'avoient pu le faire depuis vingt ans, parce qu'elles déployèrent l'une et l'autre des qualités que le malheur seul pouvoit leur donner le moyen de faire connoître. La piété de madame Elisabeth, qui lui faisoit supporter avec une douceur

angélique sa triste situation, donna à la Reine une idée sublime de la religion, dont jusqu'alors elle s'étoit peu occupée; et l'héroïque constance de Marie-Antoinette inspira à sa belle-sœur une admiration que la postérité partagera.

Le Roi qui, jusqu'à l'instant où les factions le renversèrent du trône, avoit été sans cesse fatigué par les dissentions de sa famille, goûta pour la première fois les douceurs de la paix. Libre des soins pénibles de la royauté, il se livra à son goût pour l'étude; et sans éprouver ce vide que les grandeurs laissent à ceux qui, en les perdant, perdent leur félicité, il se trouva dans la situation la plus heureuse qu'il eut

encore éprouvée ; et si le scélérat qui vouloit se saisir de la couronne eût eu l'énergie nécessaire à un usurpateur, joint à quelque sensibilité, il eût pu, en se faisant roi, laisser jouir son malheureux parent des seuls biens qu'il ambitionnoit : la liberté, le repos et l'affection de sa famille.

Quoiqu'il ne soit pas possible d'imaginer, d'après le caractère de la Reine, qu'elle eût perdu tout espoir, cependant il paroît par les Mémoires de Cléri qu'elle ne cherchoit point à tourmenter le Roi de l'exécution de ses projets ; et conservant dans son cœur l'espérance de les voir réaliser, elle ne se livroit à l'extérieur qu'aux soins d'épouse

et de mère. Depuis long-temps elle avoit mis au rang de ses occupations les plus sérieuses, celle de présider à l'éducation de Madame, et n'avoit pas eu besoin d'être privée du rang suprême pour être la première institutrice de sa fille.

Le Roi, dès qu'il fut au Temple, se chargea aussi de l'instruction de son fils. Madame Elisabeth les secondoit l'un et l'autre. Les journées furent partagées entre la lecture, le travail des mains, la promenade, si on peut donner ce nom aux heures où leurs farouches gardiens leur permettoient de prendre l'air dans une cour plantée, qui étoit au pied de la tour. Souvent entraînés par le charme qui accompagne l'en-

fance, le Roi et la Reine oublioient leurs profonds chagrins, en voyant les jeux innocens du Dauphin et de sa sœur. Quel est le cœur paternel pour qui le doux sourire de son fils ou de sa fille, n'a pas semblé suspendre les peines de la vie ! Cet âge heureux sent à peine les maux qui accablent dans celui de la raison, et il y auroit de la cruauté à vouloir étouffer les saillies de leur joie naïve, qui vient souvent interrompre les réflexions déchirantes de leurs parens. Louis et ses deux compagnes aimoient trop ces innocentes créatures, pour les empêcher de se livrer aux distractions qu'ils pouvoient trouver dans ce triste séjour ; bien plus, ils cherchoient à les leur rendre plus inté-

ressantes encore, en se mêlant à leurs jeux. Ce fut dans un de ces délassemens, où le Roi jouant avec son fils au siam, l'enfant perdoit toutes les parties à seize. Il s'écria à la dernière, *ce point de seize est bien funeste.*—Louis, en soupirant, répondit: *Ah oui! bien funeste.* C'est ainsi que l'ame est frappée par des rapprochemens qui réveillent ou le plaisir ou la douleur; mais dans celle de Louis XVI les souvenirs de sa gloire passée n'étoient pas de longue durée, et sa résignation étoit si parfaite, qu'il ne demandoit à Dieu que l'accomplissement de sa volonté.

Près de vingt jours s'étoient écoulés, et l'orage qui se formoit et qui

devoit bientôt éclater sur les malheureuses victimes des premiers jours de Septembre, grondoit de toutes parts. Les murs du Temple n'en laissoient pas connoître tout le danger aux prisonniers qu'ils renfermoient ; et tandis que la Reine et madame Elisabeth s'affligeoient d'être séparées de leurs amies, elles ignoroient les scènes sanglantes de l'Abbaye, de la Force. Déjà des monceaux de cadavres aux portes de ces prisons effrayoient par leur aspect les habitans de la capitale, et servoient de trophée aux monstres qui sembloient ne s'être gorgés du sang de tant de victimes, que pour s'enhardir à porter des coups plus utiles à celui qui les soudoyoit.

Infortunée Lamballe ! on ne ré-

pétera pas ton nom sans verser des larmes sur ton sort ; et tes bourreaux feront toujours frémir d'horreur. Ces cannibales n'avoient pu assouvir leur rage par les cruautés inouies qu'ils avoient exercées sur le corps palpitant de la malheureuse Princesse : ils le traînent dans toutes les rues où ils se flattent de grossir le nombre de leurs complices ; mais c'est inutilement, et ils sont réduits, pour exécuter les ordres qu'ils ont reçus, de se présenter presque seuls à la porte du Temple : cependant, ils en imposèrent à la garde, qui a la lâche complaisance de laisser entrer celui qui portoit la tête de madame de Lamballe. Environ deux cents hommes de la lie du peuple, qui

avoient suivi ces scélérats, sont arrêtés par un ruban tricolor que Daujon (1), commissaire ce jour-là au Temple, fit tendre ; et ces hommes féroces attendent avec une barbare curiosité, l'effet que ce terrible signal doit produire sur les cœurs du Roi et de sa famille. Tout le monde sait que la Reine et madame Elisabeth ne purent soutenir la pensée de cet affreux spectacle, et qu'elles s'évanouirent à l'instant où on leur dit que l'on alloit élever la tête sanglante de leur amie à la hauteur des croisées. La nature

---

(1) Daujon, sculpteur, étoit commissaire de la section de Bondy : il fut depuis commissaire national près la municipalité du cinquième arrondissement.

semble avoir donné aux ames sensibles ce moyen d'échapper aux sensations trop douloureuses, elles les plongent dans un état voisin du sommeil de la mort, qui leur dérobe la connoissance entière de leur malheur; ainsi, la Reine et madame Elisabeth ne revinrent à la vie, qu'après qu'on fut parvenu à éloigner d'elles cette image épouvantable.

Le Roi soutint seul cette scène que l'on croiroit s'être passée, non dans une ville célèbre par son urbanité, mais dans l'empire des furies infernales. Un des commissaires eut la cruauté de dire à Louis XVI d'approcher de la croisée : un autre qui méritoit d'avoir des collègues plus humains, l'en empêcha. A quelque

temps de-là, on demanda au roi le nom du commissaire qui avoit voulu servir les projets des Orléanistes, en voulant le faire approcher de la fenêtre. *Je ne sais, je ne sais, répondit-il, que le nom de celui qui m'en a empêché.*

La Reine fut profondément blessée de ce rafinement de cruauté. L'auteur de la Correspondance dit qu'elle s'étoit, dès son entrée dans sa prison, ménagée des intelligences avec Manuel, et il rapporte plusieurs lettres. Celle qu'il dit que cette princesse avoit écrite au procureur de la commune après l'attentat commis sur madame de Lamballe, peint tout à la fois et l'indignation de la Reine, et la fierté de son caractère. C'est ce qui m'engage à la transcrire.

Lettre de la Reine, à Manuel.

« QUEL est cet excès de barba-
» rie ! On a inhumainement assas-
» siné la seule amie qui me restoit !
» pourquoi ne l'avez-vous pas em-
» pêché ? Vous le pouviez : me
» tromperiez-vous ? Que sont deve-
» nues vos promesses ? Oui, vous
» me trompez ; . . . . . .
» . . . . . d'ailleurs, je le sau-
» rai bientôt. Je vous ordonne de
» remettre cette lettre à son
» adresse, et de me faire tenir la
» réponse. Si vous vous acquittez
» de cette commission, je pourrai
» encore avoir confiance en vous(1).

(1) Correspondance secrette, page 185.

C'étoit, à ce qu'assure le même auteur, un des commissaires de garde au Temple, qui étoit chargé de remettre les lettres de la Reine à Manuel. Cette correspondance explique la conduite du procureur de la commune, qui de révolutionnaire forcené, a cherché ensuite tous les moyens de sauver le Roi, et a péri sur l'échafaud, dont il avoit voulu garantir la tête de ce monarque. Il pouvoit cependant n'avoir pas changé de principe; on peut être persuadé que le gouvernement républicain est le meilleur, sans vouloir la mort de celui qu'on veut voir descendre du trône. Junius Brutus affranchit son pays du joug des Tarquins, et n'auroit sûrement pas, comme celui qui

porte son nom, assassiné César. Les jugemens des hommes sont extrêmes en tout. Parce que Manuel avoit écrit à Louis XVI *qu'il n'aimoit pas les rois*, ils s'étonnent qu'il ne les égorge pas ; cependant, la postérité qui juge avec impartialité, ne pardonnera pas à ce magistrat du peuple sa barbare insouciance pendant le massacre des prisons, qu'il n'est pas douteux qu'il eût pu empêcher. Mais on ne doit tirer aucune conséquence des actions de tous les fauteurs de ces scènes épouvantables ; un esprit de vestige les avoit saisis, et leurs victimes auroient pu dire avec leur divin maître : *Pardonnez-leur, mon Dieu, ils ne savent ce qu'ils font.* En suivant leur marche, on ne voit

qu'inconséquence et folie dans toutes leurs actions ; ils célébroient la liberté et faisoient tout ce qui devoit les conduire au plus affreux esclavage.

Le Roi étoit bien persuadé que l'esprit de démence présidoit à leur conseil ; aussi disoit-il à madame Elisabeth : Ma sœur, ils ont méconnu l'auteur de leur être, il les en a punis en leur ôtant le jugement ; ce sont des aveugles qui en conduisent d'autres, des malades qui veulent guérir d'autres malades. Ils ne veulent plus de Roi, et ils laissent à d'Orléans une popularité qui le placera sur le trône : j'avoue que je crois que s'ils avoient secondé mes intentions, je les aurois

rendus plus heureux que ce prince. —Jamais, répondoit madame Elisabeth, il ne parviendra à accomplir ses desseins, il a manqué l'instant; c'étoit pendant notre voyage de Varennes qu'il pouvoit, en se laissant nommer régent, s'assurer la toute-puissance; mais son ambition l'a perdu, et a préservé la France du malheur de l'avoir pour maître. Il rejeta la marque de confiance que l'assemblée vouloit lui donner, il croyoit qu'elle le nommeroit roi; et comme un enfant mutin qui brise le jouet qu'on lui offre parce qu'il en veut un autre, notre perfide parent a refusé la régence parce qu'il vouloit la royauté, et il n'aura ni l'une ni l'autre. —Ah! Dieu le veuille, reprit le

Roi, ce n'est ni la haine ni la vengeance qui me dictent ce vœu, mais l'amour que je conserverai jusqu'à la fin de ma vie pour ce peuple qui a méconnu mes bienfaits, et m'a laissé plongé dans une prison d'où je ne sortirai, peut-être, que pour aller à la mort.—Pouvez-vous, mon frère, entretenir cette cruelle pensée?— Ne faut-il pas mieux, ma chère Elisabeth, que je me prépare à mon sort, que s'il me surprenoit sans avoir réfléchi. La seule chose, je l'avoue, qui me touche sensiblement, c'est de vous laisser, ainsi que la Reine et mes enfans, environnés de nos ennemis; cependant, je ne vous le dissimule pas, je n'ai d'inquiétude que pour vous : votre attachement pour moi,

attachement qui vous a fait négliger les moyens que vous auriez pu avoir d'échapper à nos persécuteurs.....— Je n'ai fait que mon devoir, et celui de tout sujet fidèle; mais je l'ai rempli avec joie, parce que je ne prise la vie qu'en la passant avec vous; et si vous devez mourir, je demande au ciel de ne pas vous survivre.—Et mes enfans. —Ils ont leur mère, que les Français n'oseront pas condamner. Quand même ils porteroient la scélératesse au dernier dégré, en osant vous proscrire, ils craindroient trop la vengeance de l'empereur, pour l'envelopper dans son arrêt. — C'est quelquefois ce que j'ai pensé, reprit le Roi, et c'est par cette raison que je vous ai dit que je ne craignois

que pour vous; car je suis bien sûr que l'Empereur qui, malgré les sollicitations de mes frères, ne fait que de foibles efforts pour me délivrer, si nous succombons, emploiera toutes ses forces pour sauver sa sœur.

Louis XVI jugeoit du cœur des Princes de la maison d'Autriche d'après le sien; il croyoit qu'ils ne pourroient supporter l'idée de voir périr leur plus proche parente sur un échafaud. L'expérience a prouvé le contraire, et atteste la vérité de la réponse que le général autrichien fit à des agens du comité de Salut public, qui étoient chargés d'offrir la vie et la liberté de la Reine, si l'Empereur faisoit retirer

ses troupes du territoire français. *La Reine*, répondit cet officier, *saura mourir, et nous saurons la venger.* Qui ne reconnoît dans ces mots, sous une feinte grandeur, le génie de la maison d'Autriche ? Madame Elisabeth la connoissoit bien cette maison ambitieuse, qui ne pense qu'à son agrandissement, et qui sacrifie les intérêts les plus chers. Elle la peignoit lorsqu'elle dit dans sa lettre à madame Adelaïde (1) : *La gouvernante s'embarrasse peu de perdre la Reine, pourvu qu'elle perde les Français.* Mais ce qui est bien

(1) Voyez la lettre de madame Elisabeth, à madame Adélaïde, dans la Correspondance secrette, page 122.

étonnant

étonnant, c'est que Marie-Antoinette qui avoit beaucoup d'esprit, ne sentoit pas que ses sœurs étoient avec elle (si je puis me servir d'une comparaison prise de la Fable.) comme celles de Psyché, et que les conseils qu'elles lui donnoient étoient dictés par une envie secrette de sa grandeur: c'est ainsi que des passions privées font la perte des Etats. Si la Reine avoit été sincèrement aimée de ses proches, ils se seroient bien donné de garde de l'entraîner dans de fausses démarches; ou si leur manière de voir les eut portés à lui tracer une route opposée à la révolution, ils eussent tenu des forces toujours prêtes pour la seconder, ou l'empêcher d'en être la victime: mais ils l'amusèrent

par des promesses tout le temps qu'elle fut libre, et l'abandonnèrent quand elle fut dans les fers. Qui pourra jamais expliquer la retraite des plaines de Champagne? Dira-t-on, avec quelques auteurs, que Manuel promit à Louis XVI de le sauver, s'il vouloit écrire au Roi de Prusse, pour qu'il engageât les coalisés à sortir de France. Rien n'est plus impossible à prouver que ce fait; car il est bien à présumer que si cette négociation a été entamée, elle n'a été connue que des parties intéressées, pour qui dans ce temps une indiscrétion eût été dangereuse, et qui depuis sont toutes deux descendues au tombeau: ce qui est plus à présumer, c'est que la convention fit menacer les princes

de mettre le Roi en jugement, si les troupes étrangères ne regagnoient pas les frontières ; et que cette menace, appuyée par la levée générale des citoyens qui s'armèrent pour défendre, non la constitution, mais leurs femmes, leurs enfans et leurs propriétés, jointes au manque de vivres dans un pays peu fertile, et aux maladies que les raisins causèrent aux Allemands qui n'y sont pas accoutumés, forcèrent le Roi de Prusse à se retirer. On peut dire que c'est la seule tentative que la coalition ait paru faire pour la famille royale ; et elle mit si peu de force et de constance à son succès, qu'il est facile de juger que ceux qui la composoient, n'avoient pas un zèle bien ardent pour la déli-

vrance de ces illustres captifs. Quant aux places dont ils s'emparèrent par la suite, il n'est pas douteux que ce ne fût que pour leur propre intérêt, puisque la plupart ne vouloit pas que l'on mît dans la capitulation que c'étoit pour le Roi de France. Il est donc prouvé qu'ils le regardoient comme une victime dévouée; et si on excepte le roi de Suède qui avoit l'ame vraiment chevaleresque, tous les autres monarques ne faisoient la guerre que pour détruire une république dont ils présageoient la grandeur. Aussi cette guerre loin d'apporter aucun soulagement au malheureux monarque, hâta peut-être sa fin, et servit de prétexte pour appesantir ses fers.

On redoubla de surveillance, et

on sembloit épier les moindres actions de la famille de Louis, pour en tirer des conséquences funestes. Plus malheureux que les criminels enchaînés dans les cachots, on exerçoit sur eux une tyrannie cent fois plus barbare : on cherchoit à enchaîner leurs pensées, en lisant sans cesse dans leurs regards. Est-il un supplice plus grand que d'avoir des témoins importuns, lorsque l'ame oppressée par la douleur auroit un extrême besoin de s'épancher avec ceux qui la partagent ? Qui n'a pas éprouvé cette contrainte dans quelques momens de sa vie ? Que l'on juge de ce que devoient souffrir Louis XVI et sa famille, obsédés par des hommes placés près d'eux pour envenimer leurs actions

les plus simples ? Il n'y avoit pas jusqu'à ses regards, que l'on n'interprétât. Ah ! je l'avoue, de tous les maux qu'ils ont soufferts, c'est un de ceux qui me paroît le plus insupportable. Cependant, Louis XVI le souffrit sans se plaindre; et sa bonté lui faisoit même pardonner l'excès de familiarité que ces commissaires affectoient d'avoir avec celui qui avoit été leur roi. Il les écoutoit patiemment, et avec la même tranquillité que s'ils n'eussent pas dû être pour lui des hommes odieux.

Un jour, l'un d'eux regardoit une assez mauvaise carte de France, qui étoit clouée dans la salle où la famille royale mangeoit. — Vous aimez la géographie, lui dit Louis

XVI? — Oui, monsieur, répondit le commissaire, et je cherchois une ville que je ne trouve pas; cette carte est si déchirée que je peux à peine y lire les noms des provinces. — Je vais vous en aller chercher une meilleure : se levant, il passa dans son cabinet et apporta une fort belle carte qu'il cloua lui-même. — Celle-ci, dit-il avec aménité, vous amusera davantage; vous y trouverez facilement tout ce que vous desirez. — Les mémoires de Cléry contiennent une infinité de traits semblables, et on auroit peu d'idées du caractère de ce prince, si on se persuadoit qu'il avoit ces manières affables avec ses gardiens dans l'intention de les séduire : jamais il n'en eut la pensée. Mais ces

hommes étoient d'une classe qu'il avoit toujours aimée et estimée, et qu'il s'obstinoit à ne point accuser de ses malheurs.

La reine, au contraire, pour jamais guérie de sa confiance dans l'affection du tiers, sur laquelle elle avoit si imprudemment compté, ne conserva pas moins l'espérance de se faire des amis de ses géoliers, pour en obtenir le moyen de se soustraire, elle et tout ce qui lui étoit cher, à sa dure captivité; et on assure qu'elle étoit parvenue à en intéresser plusieurs à son sort (1).

---

(1) Du nombre desquels étoient Toulan, Turgis, et après la mort du Roi, Michonis.

Pour madame Elisabeth rien ne démentoit la noble franchise de son caractère ; et tout le temps qu'elle fut en prison, elle ne s'abaissa jamais à parler à aucun de ses gardiens. La même dans les murs du Temple qu'elle avoit été dans le palais de ses pères, elle ne ploya pas sous le joug révolutionnaire qui la brisa sans avoir pu l'avilir.

Le régime de la prison devint de plus en plus sévère : on enleva aux prisonniers tous les instrumens tranchans. Craignoit-on qu'ils ne s'en servissent contre leurs gardes ? Le nombre en étoit si grand, qu'il n'eût pas été facile, avec des couteaux, des ciseaux, que trois personnes, dont deux femmes, eussent

pu se délivrer d'eux. Imaginoit-on qu'ils tourneroient ces foibles armes contre leur sein ? les principes religieux du Roi et de sa famille n'étoient-ils pas un garant contre une pareille crainte ? et comment ces hommes qui proclamoient le suicide comme une action courageuse, ne desiroient-ils pas au contraire que Louis XVI prît cette résolution, qui les auroit préservés du reproche d'avoir ordonné sa mort. Mais ils ne l'avoient peut-être pas alors jurée dans leur cœur ; et la plupart, comme on le voit dans leurs votes (1), le regardoient comme un otage précieux.

---

(1) Procès des Bourbons, tome I, page 272.

Quoi qu'il en soit, la privation de ces instrumens leur fut très-sensible, c'est même la seule où le Roi montra un peu d'humeur; la Reine y mit de l'ironie, et proposa aux commissaires de leur remettre ses aiguilles, comme pouvant faire des piqûres profondes. A quelques jours de-là, le Roi qui n'avoit qu'un seul habit qui commençoit à s'user, pria sa sœur de vouloir bien le racommoder; et voyant que la Princesse à qui on avoit enlevé ses ciseaux, étoit obligée de couper son fil avec ses dents, il lui dit: Ma sœur, quelle différence de votre jolie maison de Montreuil, où il ne vous manquoit rien! Madame Elisabeth regarda son frère avec la plus touchante expression, soupira

et continua son travail. Quelle leçon pour les femmes qui dédaignent les travaux utiles de leur sexe, tandis que la fille de nos rois trouva dans l'habitude qu'elle avoit contractée de cette occupation, non-seulement un moyen de charmer l'ennui de sa prison, mais même d'être utile à son malheureux frère, en empêchant par son travail que ses vêtemens ne fussent couverts des livrées de la misère!

Ces privations, quelque fâcheuses qu'elles fussent, n'étoient encore rien en comparaison des douleurs qui alloient bientôt accabler cette triste famille; et comme si le ciel eût voulu que ces infortunés éprouvassent tous les genres de souf-

france, il permit que des douleurs physiques se joignissent aux maux dont leurs cœurs étoient déchirés. La Reine fut la première qui succomba à ses chagrins; et si l'on doit s'étonner, ce n'est certainement pas de ce que sa santé fût momentanément dérangée, mais de ce que elle et sa famille n'aient pas été attaquées de maladies mortelles. Il falloit une grande énergie ou une parfaite résignation, pour que les organes du corps ne fussent pas brisés par les commotions terribles que leur ame éprouvoit. Avec quels soins madame Elisabeth s'empressa d'adoucir l'état pénible où sa belle-sœur se trouvoit! Linquiétude que la maladie de la Reine lui causoit, la fatigue, les veilles, forcèrent

bientôt cette Princesse à rester dans son lit, où la fièvre la dévoroit. Louis XVI et ses enfans furent aussi attaqués de la même épidémie. Alors leurs tyrans frémirent de crainte qu'une mort naturelle ne les privât de l'affreux spectacle dont ils méditoient d'effrayer les Rois. Un médecin fut envoyé pour rendre à la vie ces êtres intéressans. Sa science, hélas! trop funeste, eut le succès le plus complet; mais cette famille déplorable, rappelée du tombeau, n'éprouva point le charme de la convalescence: que leur importoient quelques jours de plus, quand ils n'avoient pour terme qu'un horrible échafaud!

D'Orléans las de ne pouvoir par-

venir à faire assassiner son parent, comme il avoit fait massacrer sa belle-sœur, sollicita et obtint enfin que Louis XVI seroit jugé. La Reine et madame Elisabeth frémirent à cette nouvelle. Le Roi la reçut avec le calme d'une ame pure, qui ne craint point que ses actions soient connues : il savoit qu'il avoit un ennemi terrible ; mais il se flattoit que lorsque cette grande affaire seroit publiquement discutée, il trouveroit des défenseurs et des amis, dans ce peuple qui lui devoit sa liberté. Mais quelle que dût être l'issue de ce procès fameux, il étoit résigné d'avance à ce qu'il plairoit au ciel d'ordonner; et certain que les hommes ne seroient jamais que les instrumens dont Dieu se ser-

viroit pour l'exécution de ses décrets éternels et immuables, il s'y soumit, et attendit sans trouble le jour où l'Europe étonnée verroit un roi conduit en coupable devant les représentans de son peuple.

Le Roi se réunissoit à l'heure du déjeûner avec sa famille, où il ne prenoit rien; puis il emmenoit son fils dans son appartement, pour lui donner des leçons. Le 11 Décembre il avoit quitté les Princesses, et soit un pressentiment qui troubloit son ame, soit qu'il se ressentît encore de la maladie dont il sortoit, il ne se trouvoit pas disposé à s'occuper d'une manière sérieuse, et il offrit à son fils de jouer au siam: l'enfant ne demandoit pas

mieux, et sa naïve gaîté dissipa bientôt le nuage de tristesse de son malheureux père, quand un commissaire vint leur signifier l'ordre de se séparer.—Quelle en peut-être la raison, dit le Roi ?-On ne lui fit aucune réponse, et l'enfant fut reconduit à l'appartement de sa mère. Madame Elisabeth, en le voyant, fut frappée d'effroi. Il faut avoir gémi sous les fers révolutionnaires, pour savoir quelle terreur causoit le moindre changement dans le régime des prisons.—Qui vous fait revenir si vîte, dit-elle à son neveu? Mon frère est-il malade ?—Non, répondit-il ; mais on lui a dit que je ne pouvois rester. La Reine l'interrogea avec la plus vive inquiétude, sans pouvoir en apprendre

davantage ; mais la générale battit, et les craintes des deux Princesses redoublèrent : elles entendirent un grand bruit de chevaux. En vain elles approchèrent des croisées de la tour, les barbares précautions que l'on avoit prises pour qu'elles pussent à peine recevoir le jour, ne leur laissoient pas l'espoir de s'instruire par elles-mêmes de ce qui causoit ce mouvement; elles se regardoient dans un morne silence, craignoient de s'interroger, et encore plus de faire passer dans l'ame l'une de l'autre les alarmes qu'elles ressentoient. Enfin Cléry, le respectable Cléry, que son attachement avoit porté à tout braver pour être utile à son auguste maître, vint, comme il avoit coutume, pour rendre

des soins aux Princesses, qui depuis qu'on leur avoit ôté les femmes qui les servoient avoient accepté l'offre qu'il leur avoit fait de les coëffer; mais ce jour-là, la toilette ne fut qu'un prétexte, il épia l'instant où il n'étoit pas observé pour apprendre à la Reine et à madame Elisabeth que le Roi étoit allé à la convention. —Nous ne le reverrons plus, s'écria la Reine; il n'auroit pas dû y consentir.—Peut-être, reprit madame Elisabeth, est-ce un moyen que la providence lui a ménagé, pour confondre ses ennemis? O mon Dieu, ajouta-t-elle en levant les yeux au ciel, mets dans sa bouche les paroles de sagesse, et dispose ses cruels ennemis à les entendre et à lui rendre la justice qu'il mé-

rite; puis renfermant dans son cœur tout ce qu'elle ressentoit de douleur et d'effroi, dans la crainte de compromettre Cléry, elle reprit ce calme qui ne l'abandonnoit pas, malgré les maux qui l'accabloient. La Reine étoit d'une extrême agitation, elle interrogeoit ses gardiens, dont elle ne recevoit que des réponses évasives: elle marchoit à pas précipités dans sa chambre; puis s'arrêtant tout-à-coup, elle prenoit son fils, le serroit dans ses bras, et sembloit ressentir d'avance tous les maux que cette fatale journée devoit amener sur la tête de cet enfant.

Madame, effrayée du désespoir qui se peignoit dans les regards de

sa mère, se penchoit sur le sein de sa tante, et lui demandoit tout bas ce qui pouvoit troubler la Reine. —Rien, mon enfant, il ne faut pas de nouveaux sujets de chagrins, pour que votre mère et moi nous soyons quelquefois agitées, il suffit de ceux qui nous accablent; mais c'est Dieu qui le permet, et nous devons nous y soumettre.

Cependant, l'heure du dîner arriva, et les enfans ne voyant pas leur père furent sensiblement affligés; plus les heures se prolongeoient, plus les inquiétudes des Princesses étoient vives : enfin elles entendirent le même bruit de chevaux et de voitures qu'elles avoient entendu le matin : cet instant porta le calme et la joie dans leurs cœurs.

—Il revient, dit la Reine à sa belle-sœur, je croyois bien que nous ne le reverrions plus : mais ce moment d'espérance fut bientôt détruit; on vint annoncer que le Roi se trouvant extrêmement fatigué, ne souperoit pas avec sa famille, et qu'il prioit la Reine de garder M. le Dauphin. Malgré ces précautions, pour préparer les Princesses à l'affreux malheur d'être séparées du Roi, elles ne furent que trop certaines que Louis XVI ne se privoit pas volontairement du bonheur qu'il goûtoit à être réuni à sa famille.

Madame Elisabeth, qui étoit moins observée que la Reine, trouva l'instant d'apprendre la vérité de Cléry. Encore cette épreuve, ô mon

Dieu ! donnez nous et à mon frère le courage de la supporter. Persuadée alors qu'elle n'auroit aucun moyen direct d'avoir des nouvelles de son frère, son amitié ingénieuse lui inspira de remettre à Cléry un mouchoir qu'il devoit lui renvoyer dans le linge du Roi, et elle lui montra les différentes manières de le ployer, pour qu'il pût lui apprendre l'état de Louis XVI. Cléry le lui promit; et il fit plus par la suite, il trouva le moyen d'établir entre le Roi et sa famille une correspondance qui adoucit les derniers momens de ce monarque, et donna à son épouse et à sa sœur le courage de supporter le plus affreux revers ; mais elles ne purent jouir que quelques jours après leur sépa-

ration de cette faveur. On avoit ôté aux prisonniers l'encre et le papier ; et ce ne fut qu'au moment où le Roi fut autorisé par la convention à travailler avec ses conseils, qu'on lui rendit ce qui étoit nécessaire pour écrire. On sait que Cléry trompa la surveillance des gardiens, et fit passer aux Princesses du papier et de l'encre, trésor précieux qu'elles n'eussent point échangé contre les diamans du plus grand prix. On connoît les lettres du Roi à sa famille : je n'ai pu m'en procurer qu'une seule de madame Elisabeth, que je transcris ici comme un monument, et de son attachement pour son frère, et de sa pieuse résignation.

Lettre

Lettre de madame Elisabeth, au Roi.

Le 19 xbre. 1792.

« Si près de vous, mon frère, et » en être séparée, plus que si les » mers étoient entre nous ! Ne pou- » voir pas entendre le son de votre » voix ! Pourquoi nous priver du » bonheur de vous voir ? Que pour- » rions-nous vous apprendre, nous » qui ne savons rien ? La Reine de- » mande sans cesse aux commis- » saires quand nous pourrons être » réunis ; ils répondent d'une ma- » nière froide et énigmatique, quel- » quefois insolente, qui me met-

» troit en colère, si je ne savois
» pas que la patience peut seule
» rendre méritoires les maux que
» nous souffrons. Qu'ils sont cruels
» depuis le 11 ! Cependant, vos let-
» tres les adoucissent. Puisse le
» ciel récompenser dignement ce-
» lui qui nous a menagé ce moyen
» de supporter la vie ! Que ce que
» vous dites à Charlotte pour le
» jour de sa naissance, est tou-
» chant. Quelle différence, en ef-
» fet, du morne silence qui règne
» dans cette tour, au concours du
» peuple qui se pressoit pour voir
» votre premier né. Pompe, gloire,
» bonheur, tout a disparu pour
» nous sur la terre ; mais nous re-
» trouverons une nouvelle patrie,
» où rien ne nous séparera. La

» Reine conserve toujours des es-
» pérances que je crois bien illu-
» soires. Nos enfans sont tristes,
» mais se portent bien : pour moi
» je ne vis que pour vous aimer.
» Puissé-je encore vous le dire!

» ELISABETH ».

Lorsque les Princesses surent que le Roi avoit M. de Malsherbes pour conseil, elles en éprouvèrent une grande consolation en pensant à celle que ce monarque en ressentiroit ; mais de nouvelles alarmes se joignirent à leur habituelle douleur. Le Roi fut attaqué d'un mal de dents qui lui causa une fluction considérable. Elles surent que le conseil de la commune lui refusa le secours d'un dentiste. — C'est moins, di-

soit la Reine, pour le laisser souffrir (ils en seroient bien capables), que parce qu'ils se flattent que l'accablement où ces sortes de douleurs jettent ordinairement, l'empêchera de s'occuper de ses moyens de défense. — Je le crois, répondit Elisabeth; mais vous savez combien mon frère est courageux, il vaincra le mal qu'il souffre et n'en travaillera pas moins: mais ce dont je suis persuadée, c'est que rien de tout ce qu'il fera, ne lui servira tant qu'il sera ici. — Il n'y sera pas encore long-temps, ma sœur; on s'avance, et les jours de la vengeance approchent. — Ah! dites, ma sœur, ceux de l'oubli des injures. Il est si doux de pardonner! — Il est juste de punir. — Quand l'offense est au

dernier terme et qu'un grand nombre d'hommes l'ont commise, l'amnistie est nécessaire; et si le Roi ne la prononçoit pas par un mouvement de générosité, il le devroit par politique, il doit toujours croire la multitude égarée et ne punir que les chefs : mais nous sommes encore loin de savoir quel parti on devra prendre de l'indulgence ou de la sévérité.

Le 26 amena de nouvelles craintes; le Roi fut encore traduit à la barre pour y faire entendre ses moyens de défense : on connoît le plaidoyer de M. de Seze; peut-être y desireroit-on plus de cette noble fierté qui auroit dû être dans la bouche du défenseur d'un Roi. Mais outre

qu'il étoit difficile à un orateur de trouver de modèle pour une cause aussi extraordinaire, il faut savoir que le Roi voulut être défendu comme un simple particulier, n'appelant que la vérité pour faire connoître son innocence : il exigea même que M. de Seze retranchât de son discours tout ce qui ne tendoit qu'à émouvoir par la force de l'éloquence. On ne peut qu'admirer cette manière de voir de Louis XVI; mais peut-être ses conseils eussent-ils dû le servir malgré lui, sur-tout dans une assemblée influencée par ses tribunes. Il pouvoit y avoir dans le discours de M. de Seze, de ces mouvemens oratoires qui auroient rappelé dans le peuple son ancien attachement

aux Princes de la maison de Bourbon, et peut-être on lui auroit rendu non-seulement la liberté, mais même le trône. Ceux qui connoîtront le caractère de Louis XVI, pourront penser que ce Prince n'ignoroit pas que cet effet pouvoit être produit par cette seule cause, et que ce fut ce qui l'engagea à supprimer du discours de M. de Seze tout ce qui eût pu occasionner un mouvement populaire en sa faveur, parce qu'il n'auroit pu exister sans des torrens de sang, et parce qu'il craignoit que ses amis étant en petit nombre, ne fussent victimes d'une insurrection que les Orléanistes pouvoient faire tourner à leur avantage. Il aima donc mieux croire au pouvoir de la vérité sur

ceux qui se disoient des juges, et manqua le seul instant qui pouvoit le sauver.

Il avoit si peu d'espérance d'échapper à ses ennemis, que dès le 24 il écrivit son testament, qui suffit seul pour faire connoître toutes les vertus dont son cœur étoit rempli. On vante la mort de Socrate; mais les sentimens de Louis dans le dernier acte de sa volonté sont aussi sublimes que la morale de ce philosophe, et portent le caractère d'une bien plus tendre sensibilité. Avec quelle sollicitude il s'y occupe de tout ce qui lui est cher! Que ses instructions à son fils sont touchantes! Quelle sagesse! Quelle modération! Quels sont ceux qui

ont reçu des bienfaits de Louis, qui peuvent lire, sans verser des larmes, ses regrets de ne pouvoir les continuer après sa mort, et sans être pénétrés de reconnoissance pour sa prière à son fils, de saisir les occasions de leur marquer sa bienveillance? Cet écrit est si beau, que les ennemis de Louis XVI, qui le poursuivirent même dans la nuit du tombeau, voulurent, au moment qu'il parut, le traiter d'apocriphe. Mais son authenticité parfaitement reconnue les a forcés au silence; car ils ne pouvoient trouver un seul mot qui pût exercer la critique la plus sévère, et ce testament sera pour la postérité le sceau de la réputation de ce malheureux Roi, qu'elle appréciera mieux que ses

contemporains. Leurs passions les empêchèrent de le connoître : il avoit une extrême modestie, et il se croyoit bien inférieur à ce qu'il étoit.

Dans les jours qui précédèrent la séparation de Louis avec sa famille, madame Elisabeth lui trouvant l'air pensif, et souvent absorbé dans des réflexions tristes, cherchoit à le consoler et à le tirer de cet état.—*Mes ennemis*, lui répondit le Roi, *veulent malgré mon peu de mérite me donner de la célébrité; pour valoir quelque chose j'avois besoin de mes malheurs, et grâces au ciel, on ne m'en laisse pas manquer : si j'avois régné tranquillement j'aurois été oublié, et*

à peine on se seroit souvenu que j'avois existé; mais je suis sûr que l'on parlera de moi.

Les jours depuis le 26 jusqu'à celui à jamais déplorable, la Reine et madame Elisabeth les passèrent dans une anxiété qu'on ne sauroit décrire. Il sembloit que le coup dont cette tête sacrée étoit menacée, se faisoit sentir d'avance à sa famille; il n'y eut plus pour elle un instant de joie, et on peut dire que leur vie ne fut plus qu'une longue agonie.

La religion seule apportoit ses sublimes consolations dans l'ame de mad. Elisabeth : elle passoit la plus grande partie des nuits en prière,

elle engageoit les enfans à y unir les leurs. La Reine qui mettoit son espérance dans les hommes, la voyant chaque jour déçue, eut aussi recours au ciel pour en obtenir le courage dont elle avoit besoin pour supporter le moment terrible où elle seroit séparée par la mort de celui que ses malheurs et sa constance à les souffrir lui avoient rendu encore plus cher; puis, en cessant d'être épouse, elle perdoit le rang suprême dont elle conservoit la fierté dans les fers, qu'elle croyoit toujours que sa famille briseroit. Si je ne suivois que le penchant qui me porteroit à m'entretenir de celui qui fut mon Roi, je tracerois les douloureux détails de ses derniers momens; mais ils ont été écrits avec

tant de vérité par Cléry, qui en a été témoin, et d'une manière si éloquente par M. de M***. (1), que je ne crois pas devoir les répéter ici : je me bornerai donc à rapporter ce qui se passa dans les derniers instans où ce monarque fut réuni à sa famille.

Dans une de ses dernières lettres il l'instruisit que l'arrêt de sa mort avoit été prononcé. Qui peindra la douleur de madame Elisabeth ? — *O mon Dieu !* s'écria-t-elle, *en m'ayant réservé une si cruelle épreuve, donnez-moi la force de la*

---

(1) Eloge funèbre et historique de Louis XVI.

supporter. Les larmes de la Reine, les cris des enfans, rendirent cette scène déchirante, même pour leurs farouches gardiens. Il ne restoit plus à cette déplorable famille d'autre espoir que d'embrasser encore une fois l'objet de leur douleur. On y consentit enfin ; et le 20, les princesses et le dauphin descendirent dans l'appartement du Roi. Il devoit, d'après le décret de la convention, être seul avec sa famille : mais les commissaires plus durs que ceux dont ils recevoient les ordres, trouvèrent le moyen de les éluder en partie, en exigeant que l'entrevue se passât dans une pièce partagée par une cloison vitrée, d'où ces hommes pouvoient contenter leur barbare curiosité, sans cepen-

dant pouvoir entendre ce que ces infortunés se disoient : mais il est aisé de juger tout ce que d'un côté la résignation, la piété, l'abnégation d'une vie toujours malheureuse, pouvoient inspirer au Roi; et de l'autre, ce que la tendresse, la vive amitié, les regrets déchirans dictoient aux princesses. Le Roi, placé entre sa femme et sa sœur, sa fille sur ses genoux et son fils assis à ses pieds, passa trois quarts-d'heure baigné de leurs larmes, et ayant le courage de retenir les siennes. Ils se séparèrent avec la promesse de se revoir le soir. Cette seconde entrevue qui se passa dans la même pièce fut encore en quelque sorte plus douloureuse. Quand on est menacé d'un coup terrible, que l'heure, l'ins-

tant en est marqué, tous ceux qui s'écoulent semblent enfoncer le trait dans le cœur des malheureux qui les attendent.

Louis XVI parut seul supporter avec un courage héroïque cette situation horrible, où l'homme vivant, plein de force, de vigueur, a la certitude que dans quelques heures il aura cessé d'être : mais Louis regarde l'échafaud comme l'arc de triomphe qui le mène à la gloire. Sa femme, sa sœur, ses enfans éprouvent à l'idée du supplice de celui qui leur est cher, tous les maux qu'il entraîne après lui. Encore si le même instant eut dû finir leur existence, elles l'auroient envisagé sans frémir ; mais survivre à

ce que l'on aime, et rester dans les fers, sous le même couteau qui va trancher ses jours, c'est mourir mille fois.

Cependant, le Roi représente aux princesses qu'elles doivent vivre pour ses enfans: il le leur fait promettre, et il se flatte qu'elles échapperont à la proscription. Enfin, fatigué des efforts surnaturels qu'il fait pour se contraindre, il les engagea à se retirer en leur promettant de les revoir encore le lendemain matin, soit qu'il en eût l'intention, soit qu'il voulût tromper leur douleur, dans la crainte de n'avoir pas la force de supporter le déchirement que causent de derniers adieux; la Reine lui fit répéter

sa promesse. Madame Elisabeth le serra dans ses bras, et crut lire dans ses yeux que c'étoit pour la dernière fois. Madame qui adoroit son père ne peut résister à sa douleur, et tombe évanouie à ses pieds : c'est alors que le cœur de la sœur de Louis est déchiré; elle jette encore un regard de tendresse et d'effroi sur le monarque, et rejoint tremblante les compagnes de son infortune. Ses soins se partagent entre la Reine et sa fille, que l'on emporte inanimée loin de son père. Madame Elisabeth passa la nuit en prière, ne trouvant que dans le sein de Dieu la compassion que les hommes lui refusoient.

Dès que le jour commença à paroître, l'image terrible de la mor

du Roi se présente à elle et oppresse son cœur ; chaque moment lui paroît être le dernier de sa vie, elle écoute le moindre bruit, elle croit que l'on vient la chercher pour embrasser encore son frère : dix heures sonnent, un mouvement extraordinaire se fait entendre, et est suivi d'un silence mille fois plus effrayant. — *C'en est fait*, dit la Reine en tombant mourante dans les bras de sa belle-sœur : les enfans percent l'air de leurs douloureux accens. Elisabeth supérieure à elle-même, ranime ses forces par celles de la religion. Lorsqu'elle auroit besoin elle-même des plus touchantes consolations, c'est elle qui en donne à sa famille. La voix de la vertu est si imposante, qu'elle calme

les plus horribles tempêtes ; elle fait passer dans les cœurs déchirés des sentimens de résignation, qui enfin leur rendent la force de souffrir encore : c'est ce qu'éprouva la Reine en entendant la douce voix de sa belle-sœur.

Madame, seule, succomba aux malheurs qui l'accabloient ; une fièvre violente se déclara, la Reine frémit de perdre sa fille, et est presque incapable de lui donner les soins que la maladie exige. Madame Elisabeth suffit à tout, et parvint enfin à sauver cette jeune Princesse que le ciel destinoit à survivre à sa famille entière.

Depuis ce jour funeste qui vit

monter sur un échafaud le meilleur des époux, des pères et des frères, il n'y eut plus pour les infortunées Princesses un seul jour de repos; et la férocité des tigres qui les gardoient, irrités par le sang dont ils s'étoient abreuvés, sembloit encore s'être accrue. Ils inventèrent chaque moment de nouveaux tourmens pour rendre le sort de leurs augustes captives plus douloureux, en faisant des visites pour s'assurer si elles n'avoient aucunes correspondances à l'extérieur: dans une de ces recherches on trouva dans la chambre de madame Elisabeth, un chapeau d'homme; ce fut un grand sujet d'inquiétude pour la commune. La Princesse eut beau dire qu'il appartenoit à son

frère, qu'elle l'avoit gardé comme un souvenir, on ne voulut pas l'en croire, et l'on bâtit la fable que l'on devoit successivement lui faire passer un habillement d'homme complet pour fuir de la prison ; cependant, il me semble que cela auroit dû être bien difficile. Quoi qu'il en soit, ce mystérieux chapeau fut un prétexte pour resserrer encore plus les prisonnières.

De toutes les cruautés que la Reine éprouva, il n'y en eut pas de plus douloureuse pour elle que la séparation de son fils, qu'on lui enleva le 4 Juillet. Madame Elisabeth en ressentit une bien vive douleur : elle ne se dissimula pas que l'on ne pouvoit arracher un enfant à sa

mère, que parce qu'on avoit décidé la mort de l'un et de l'autre ; et en supposant même que l'âge tendre de son neveu désarmât ses bourreaux, ne devoit-elle pas penser qu'il seroit moins malheureux pour lui de mourir, que d'être élevé par ces monstres qui étoufferoient en lui les germes des vertus qu'il avoit puisées dans les instructions des auteurs de ses jours ? Jamais la Reine ne se montra plus grande que dans ce moment ; elle idolâtroit son fils, elle le perdoit pour toujours, et cependant elle eut le courage de disposer elle-même l'enfant à supporter avec douceur cette cruelle séparation. Il lui sembloit que quelque extrême que fût sa douleur, elle seroit adoucie par l'idée que

son fils ne la partageroit pas : sentiment sublime et bien éloigné du froid égoïsme qui croit se parer des couleurs du sentiment, et n'est rien que l'amour de soi-même dans l'objet de son affection. Antoinette perdoit tout en se séparant de son fils, ce n'est que de lui dont elle est occupée; elle veut que par sa douceur il désarme ses bourreaux, et elle se flatte que les grâces de son âge les attendriront. Hélas ! elle jugeoit des hommes; et ceux à qui l'enfance du dernier rejeton de nos Rois fut confiée, étoient de véritables hyènes, ne vivant que de cadavres.

Rien ne pourra exprimer le deuil qui couvroit l'existence de ces princesses

cesses mortes dans les plus chères affections de leur ame; elles ne vivoient que pour souffrir : rien ne pouvoit les distraire de leur douleur.

En vain Madame étoit parvenue à cet âge qui semble n'appartenir qu'aux plaisirs ; sa jeunesse, que dis-je ! son adolescence étoit abreuvée de la coupe amère du malheur, et sa mère ne pouvoit la voir briller de mille charmes qu'elle ne sentît accroître ses tourmens. Pour ne pas faire couler les larmes de sa fille, elle contraignoit les siennes et passoit des heures entières enfermée dans la tourelle, laissant la jeune princesse avec sa belle-sœur à qui sa haute piété faisoit suppor-

ter en silence les maux qu'elle souffroit.

Elisabeth profitoit de ces instans pour enseigner à sa nièce la science des élus. — La gloire qui nous environnoit, disoit la princesse, étoit périssable, et vous voyez qu'il n'en reste aucune trace ; et quand des événemens inouis jusqu'à ce jour, ne nous en auroient pas privées, il seroit arrivé un instant où elle nous eût été inutile. Ce moment retardé de quelques années, en auroit-il été moins certain ? et malgré les préjugés de l'orgueil, il n'y a nulle différence de la mort d'une princesse à celle de la fille d'un berger. Il ne reste à l'une et à l'autre que ce qu'elles ont fait de bien. Nous

ne devons donc pas regretter des grandeurs qui ne nous auroient pas mises à l'abri des jugemens célestes. Si nous souffrons avec patience les injustices des hommes, Dieu nous en récompensera, et j'espère ne quitter cette obscure prison que pour jouir de sa vue. Quant à vous, mon enfant, si les scélérats qui gouvernent la France vous épargnent et que vous sortiez d'ici, n'oubliez jamais que l'on ne peut compter sur la fortune, et que ce que vous aurez souffert vous rende bonne, compatissante, pour vos semblables. Madame écoutoit avec la plus extrême attention les leçons de sa tante, et elle en profitoit. Cependant, elle ne pouvoit se consoler de la mort de son père.

et la crainte d'être privée de sa mère lui causoit un effroi continuel. Jamais elle ne voyoit entrer les commissaires sans éprouver un tremblement universel.

Un mois s'étoit écoulé depuis le jour où l'on avoit enlevé le Dauphin à sa mère, et elle ne pouvoit en avoir des nouvelles. La Reine troublée par les plus mortelles inquiétudes passoit les nuits dans une agitation qui ne lui laissoit aucun repos ; et si quelquefois ses yeux s'appesantissoient, elle croyoit toujours voir son fils dont ces cannibales dévoroient les membres palpitans. Elle étoit livrée à ce pénible sommeil, lorsqu'elle entendit ouvrir les énormes verroux qui fer-

moient l'entrée de sa chambre. Eveillée par ce bruit, elle est frappée de terreur lorsqu'elle voit que les ténèbres ne sont pas encore dissipés par le jour : mais bientôt la lumière des flambeaux le remplace et lui montre les hideux satellites de Robespierre ; car ce monstre régnoit déjà sur la France, et avoit déjoué les projets ambitieux de d'Orléans. Ces hommes donc qui avoient renoncé, pour plaire à leur chef, à tous sentimens d'humanité, pénétrèrent dans la prison de la Reine et lui intiment l'ordre de se lever. Madame, réveillée par le son rauque de leur voix, fait un cri qui pénètre dans la chambre où reposoit madame Elisabeth. Elle accourt aussitôt, et trouve la Reine déjà

debout, qui d'un air calme et majestueux s'efforçoit de rassurer sa fille qui, la tenant enlassée dans ses bras, ne vouloit pas la laisser sortir. — Venez, ma sœur, lui dit-elle, m'aider à lui faire entendre que loin de s'affliger de cette séparation momentanée, elle doit ne la regarder que comme un moyen de recouvrer la liberté .... On m'entendra, et il est impossible que les Français osent condamner une princesse étrangère qu'ils n'ont pas droit de juger. — O ma mère ! s'écrioit la jeune personne, ils ont bien fait mourir mon père, qui ne leur avoit jamais fait que du bien ! comment pouvez-vous penser qu'ils vous épargneront ? laissez-moi vous suivre : quel que soit votre sort, je veux le

partager. Madame Elisabeth déchirée par les pleurs de sa nièce, et ne pouvant se flatter que la Reine échappât aux brigands qui vouloient sa mort, plaignoit le sort de celle que le malheur avoit rendue son amie. Cependant, elle comprend que Marie-Antoinette n'affecte autant d'assurance que pour tromper la douleur de sa fille et pouvoir s'arracher de ses bras. Suivant alors la même idée, elle persuade à cette pauvre petite que sa mère sera ramenée au Temple, et parvient à lui faire quitter la Reine qu'elle tenoit toujours embrassée.

Marie-Antoinette saisit ce moment pour prendre la main de sa sœur, et la portant sur son cœur,

elle lui dit : *adieu*; et ajouta, assez bas pour n'être pas entendue de Madame : *Adieu pour toujours, je vous recommande ma fille.* Et elle sortit aussitôt. — Où est-elle ! où est-elle ! disoit la jeune princesse, en fondant en larmes. Ils l'ont emmenée comme ils m'ont arraché mon père. O ma tante ! je n'ai plus que vous. Dieux ! si vous m'étiez ôtée, si l'on me condamnoit à vivre seule, jamais je n'en aurois le courage. Madame Elisabeth lui prodigua les plus tendres caresses, ranima son espoir, et parvint enfin à la calmer.

Cependant, la journée se passa et elles ne virent point revenir la Reine ; toutes celles qui suivirent ajoutèrent à leur douleur. Mais au

moins elles n'avoient plus ces témoins importuns dont on les avoit fatiguées depuis leur entrée au Temple : seules avec leurs douloureux souvenirs, on n'épioit plus leurs larmes, et elles pouvoient sans contrainte se communiquer leurs pensées.

O vous qui avez survécu à ces victimes du sort le plus cruel, combien vous devez vous rappeler avec reconnoissance les soins touchans d'Elisabeth ! Quel respect sa mémoire doit vous inspirer, vous qui avez lu dans cette ame céleste, jusqu'à l'instant qui la rendit à sa véritable patrie !

Sa piété faisoit passer dans le

cœur de celle qu'elle avoit adoptée pour sa fille, la patience et le courage ; ses instructions formoient son esprit, et lui donnoient des ressources en elle-même pour supporter l'ennui d'une aussi longue captivité. Avec quelle docilité cette jeune personne écoutoit les leçons de son auguste tante ! Tous ceux qui l'ont vue depuis que la terreur a fui de la France, conviennent que cette jeune et aimable Princesse avoit su en profiter d'une manière étonnante pour son âge. Ainsi, madame Elisabeth, enfermée dans ces murs impénétrables, préparoit encore par ses utiles instructions des jours heureux à ceux qu'elle regardoit comme ses enfans, présageant dans son cœur l'union de sa fille adoptive

avec son neveu le Duc d'Angoulême : elle lui inspiroit les vertus, qui seules rendent heureux dans une union indissoluble.

Plusieurs mois s'étoient écoulés, et madame Elisabeth pouvoit croire que renfermée par ce qu'on appeloit alors mesure de sûreté générale, on ne lui rendroit la liberté et à sa nièce qu'à la paix : d'ailleurs, on les traitoit de manière à croire que leurs tyrans avoient oublié qu'elles étoient du rang suprême ; leur table étoit plus que frugale, les alimens les plus grossiers la composoient, on ne s'informoit pas si elles manquoient des choses les plus nécessaires : leurs vêtemens seroient tombés en lambeaux, si madame Elisa-

beth ne les eût constamment raccommodés ; on ne leur permettoit pas d'avoir de la lumière, et dans les longues soirées d'hiver il est aisé de penser combien cette privation ajoutoit à l'ennui de leur détention. Quel sort pour des filles de Roi ! Car il est bien certain que les maux présens sont en comparaison des biens dont on a joui, et il ne faut pas imaginer que de violens chagrins rendent moins sensible à ces contrariétés renaissantes ; il semble au contraire que l'on en soit plus accablé : c'est comme le disoit un philosophe, la goutte d'eau qui fait répandre le vase.

La nature, dont les bienfaits se font sentir dans les positions les

plus douloureuses, avoit, en ramenant le printemps, adouci celle des illustres captives; le soleil pénétroit dans leur froide enceinte, et les zéphirs y apportoient le parfum des premières fleurs. A cette époque de l'année tout semble renaître, un feu créateur circule dans les veines; est-on heureux, on se le croit davantage; est-on infortuné, on ressent moins ses douleurs. Déjà les Princesses avoient fait de nouveaux plans pour l'été, les jours plus longs donnoient plus de temps pour s'occuper, il falloit donc chercher à les remplir: projets inutiles! On vous séparera encore, femmes intéressantes et par vos vertus et par vos grâces; on ne laissera pas à l'enfant du malheureux Louis une amie,

une seule amie. Dans ce séjour ténébreux, elle pleurera seule ses parens, personne ne répondra plus à ses douleurs, et ces voûtes répéteront inutilement les cris que la tendresse filiale lui arrachera.

Depuis plus de six mois la Reine avoit franchi cette enceinte redoutable: transférée dans la prison qui, jusqu'à ces jours d'horreurs, n'avoit recélé que des criminels, elle souffrit tous les maux que la cruauté peut inventer pour tourmenter ses semblables; et traitée par ceux qui l'avoient idolâtrée sur le trône, comme la plus vile des créatures, elle étoit morte en Reine, et sa sœur et sa fille la demandoient encore au peu d'individus qui péné-

troient dans leur prison, mais aucun n'avoit la barbarie de leur dire qu'elle n'étoit plus.

Paris avoit vu tomber les plus augustes têtes, et trompé par les meneurs, il avoit paru croire à la justice de ces horribles exécutions; mais Robespierre lui-même n'osoit étendre sa fureur sur Elisabeth : il n'ignoroit pas le respect que l'on accordoit encore à ses vertus ; il en frémissoit de rage ; mais il étoit forcé, lui qui ne respectoit rien, de respecter l'opinion publique toute entière, pour cette vertueuse Princesse. Il fallut qu'il s'essayât sur mille autres victimes innocentes, avant d'oser frapper la sœur de Louis XVI ; il craignoit de perdre

par ce seul coup, le honteux ascendant qu'il avoit pris sur ses compatriotes : mais enfin la soif du sang des Bourbons et ses infâmes projets l'emportèrent, dans son ame atroce, sur toute autre considération.

Le 20 Floréal an II, on vint à sept heures du soir arracher madame Elisabeth à sa malheureuse nièce. L'innocence et la tranquillité, fruit de la résignation chrétienne, dont elles jouissoient malgré leurs persécuteurs, les charmes attachés à la douce confiance, avoient rendu leur vie moins insupportable. Il est des douleurs que rien ne détruit, mais le temps en émousse les pointes aiguës ; et à l'âge où étoit Madame, il étoit impossible qu'elle

n'oubliât pas quelques instans tout ce qu'elle avoit perdu, en jouissant de la tendre amitié de son auguste tante, qui elle-même s'efforçoit pour la distraire de paroître moins affligée. C'étoit dans un de ces momens où elle se livroit au plaisir si pur de vivre l'une pour l'autre, qu'elles entendirent le bruit des clefs; et les Princesses virent entrer des figures atroces, dont le costume effrayant ajoutoit encore à la difformité. — Suis-nous, dit l'un d'eux à la sœur de notre dernier Roi. — Que me voulez-vous, reprit-elle avec la plus extrême douceur? — Nous avons ordre de t'emmener. — Non, non, dit Madame avec l'accent du désespoir, vous ne l'emmenerez pas, ou ce ne sera pas

sans moi. — On n'a pas besoin de toi. — C'est elle qu'on demande, reprit un autre. — Mais où me menez-vous, dit madame Elisabeth ? — Tu le sauras quand tu y seras ; mais dépêche-toi, nous sommes pressés. — Il faut que vous me donniez le temps de m'habiller ? — Tu es bien comme tu es ; mais si tu as la fantaisie de mettre une robe, nous allons t'en laisser le temps ; et ils se retirèrent. Madame Elisabeth profita de ce dernier moment de liberté, pour calmer le désespoir de la jeune Princesse. — Mon enfant, ma fille, lui disoit-elle en la serrant dans ses bras, veux-tu rendre mes derniers momens cruels, en me faisant voir l'excès d'une douleur qui offense celui qui règle nos

destinées ? — Ah ! ma tante, je ne puis vous entendre ; j'ai vu périr mon père, je ne puis me flatter que ma mère existe encore, mon frère les a peut-être rejoints au tombeau ; il ne me reste que vous, et l'on veut que je vous survive ! Non, non, jamais ! Et elle la serroit contre son cœur. — As-tu bientôt fini, dit un de ces brigands ? je te l'ai dit, nous sommes pressés. — Je ne vous ferai pas attendre plus long-temps : mais cette enfant restera-t-elle seule ? aucune personne de son sexe n'adoucira-t-elle par ses soins sa douleur ? — On va dire à la concierge de venir. — Je n'ai besoin de personne, vous m'emmenerez avec ma tante, ou vous me tuerez : je ne la quitterai pas. Faut-il se jeter à

vos genoux, m'y voilà.... Pensez, ajouta-t-elle avec une noble fierté, que ce n'est pas la vie que je vous demande, je serois incapable de cette bassesse.... c'est de mourir avec elle. En disant ces mots, elle s'étoit précipitée aux pieds de ces barbares. Quel pinceau pourroit représenter cette scène terrible! Madame Elisabeth, dont les regards semblent s'être fixés sur les demeures célestes, imploroit les bontés de ceux qui les habitent pour la fille de son cœur: celle-ci pressant de ses augustes mains les mains sanglantes des affreux ministres de Robespierre, qui la voient à leurs pieds, leur demandant, comme elle le dit, non la vie, mais la mort. Ils la voient; et ni les grâces de son

âge, ni la tendre compassion qu'inspire la vertu malheureuse, ne peuvent les toucher: ils la repoussent avec barbarie, et pressent son amie, celle qui lui tenoit lieu de mère, de l'abandonner pour marcher au supplice. Quelque résignée que fût madame Elisabeth à son sort, celui de sa nièce suspend un moment sa courageuse résolution ; elle s'arrête, l'embrasse, lui parle des auteurs de ses jours, lui recommande de ne jamais oublier les principes qu'elle en a reçus: mais déjà la jeune Princesse ne l'entend plus.

L'effort qu'elle avoit fait pour attendrir ses bourreaux, le peu de succès de ses prières, avoient glacé ses sens, et son ame fugitive sembloit avoir quitté son enveloppe.

A l'instant cette femme dont on a parlé entra. Madame Elisabeth qui tenoit cette malheureuse enfant dans ses bras, la remet inanimée dans ceux de la concierge, la lui recommande avec la plus vive instance, lève les yeux au ciel, les abaisse sur ce douloureux objet de sa sollicitude, imprime un baiser sur sa joue décolorée, qu'elle mouille de ses larmes : puis tout-à-coup, reprenant la noble fierté qui convient aux illustres victimes du sort, elle marche d'un pas assuré et semble encore commander à ceux qui l'entraînent à l'échafaud.

Malgré l'extrême difficulté de faire parvenir aucune nouvelle aux prisonniers, Madame Elisabeth n'a-

voit point ignoré que la Reine avoit été transférée à la conciergerie; et lorsqu'elle y arriva, elle dit, avec l'accent de la plus douce sensibilité: *Ah! si je pouvois au moins revoir ici ma malheureuse amie.* Ce mot prouve ce que j'ai dit, que dès l'instant qu'il n'y eut plus de brigue, et que les mêmes malheurs accablèrent les deux belles-sœurs, elles s'aimèrent parce qu'elles s'apprécièrent.

On ne laissa pas à madame Elisabeth le temps de se remettre de l'impression cruelle qu'elle avoit éprouvée en se séparant de sa nièce; elle fut dès le soir même interrogée à huis clos, par le vice-président du tribunal de sang de l'infâme

Robespierre. Je transcris ici cet interrogatoire, tel qu'il se trouve dans le second volume du procès des Bourbons.

Interrogatoire

Premier interrogatoire de madame Elisabeth (1).

GABRIEL Deliège, vice-président du tribunal révolutionnaire, a demandé à madame Elisabeth, ses noms, surnoms, âge, profession, pays et demeure.

(1) Cet interrogatoire a eu lieu le 20 Floréal an 2 (9 mai vieux style), à 10 heures et demie du soir ; il a été secret, ou du moins les seuls habitués du tribunal ont pu y entrer. Il étoit composé de G. Deliège, vice-président, d'Anne Ducray, commis greffier du tribunal ; en présence de Fouquier-Tinville, accusateur public. *Voyez le Procès des Bourbons*, tome 2, page 396.

A répondu se nommer Elisabeth-Marie Capet, sœur de Louis Capet, âgée de 30 ans, native de Versailles, département de Seine et Oise.

Demande. Avez-vous, avec le dernier tyran, conspiré contre la sûreté et la liberté du peuple français ?

Réponse. J'ignore à qui vous donnez ce titre, mais je n'ai jamais desiré que le bonheur des Français.

D. Avez-vous entretenu des correspondances et intelligences avec les ennemis intérieurs et extérieurs de la république, et notamment avec les frères de Capet et les vôtres, et ne leur avez-vous pas fourni des secours d'argent ?

R. Je n'ai jamais connu que des amis des Français ; jamais je n'ai fourni de secours à mes frères ; et depuis le mois d'Août 1792, je n'ai reçu de leurs nouvelles ni ne leur ai donné des miennes.

D. Ne leur avez-vous pas fait passer des diamans ?

R. Non.

Le Président : Je vous observe que votre réponse n'est point exacte sur l'article des diamans, attendu qu'il est notoire que vous avez fait vendre vos diamans en Hollande, et autres pays étrangers, et que vous en avez fait passer le prix en provenant, par vos agens, à vos frères, pour les aider à soutenir leur rebellion contre le peuple français.

R. Je denie le fait parce qu'il est faux.

Le Président : Je vous observe que dans le procès qui eut lieu en Novembre 1792, relativement au prétendu vol des diamans fait au ci-devant garde-meuble, il a été prouvé aux débats (1) qu'il avoit été distrait une portion des diamans que vous portiez autrefois ; qu'il a pa-

(1) La déclaration de Pépin, faite dans le procès du vol des diamans, porte que vers le 20 Juin, madame Elisabeth envoya à ses frères tous ses diamans au su du Roi, pour qu'ils empruntassent dessus, ou les vendissent pour payer les troupes qu'ils entretenoient contre la France. *Voyez le Procès des Bourbons*, tome 2, page 403.

reillement été prouvé que le prix en avoit été transmis à vos frères par vos ordres : pourquoi je vous somme de vous expliquer cathégoriquement sur ces faits.

R. J'ignore les vols dont vous venez de me parler, j'étois à cette époque au Temple, et je persiste, au surplus, dans la précédente dénégation.

D. N'avez-vous pas eu connoissance que le voyage déterminé par votre frère Capet, et Marie-Antoinette pour Saint-Cloud, à l'époque du 18 avril 1791, n'avoit été imaginé que pour saisir l'occasion de sortir de France ?

R. Je n'ai eu d'autre connoissance de ce voyage, si non que mon frère avoit l'intention de

prendre l'air, attendu qu'il n'étoit pas bien portant.

D. Je vous demande s'il n'est pas vrai, au contraire, que le voyage n'a été arrêté que par suite des conseils des différentes personnes qui se rendoient alors habituellement au ci-devant château des Tuileries, notamment de ceux de Bonnat, ex-évêque de Clermont, et autres prélats et évêques; vous-même, n'avez-vous pas sollicité le départ de votre frère?

R. Je n'ai point sollicité le départ de mon frère, qui n'a été décidé que d'après l'avis des médecins.

D. N'est-ce pas pareillement à votre sollicitation et à celle de

Marie-Antoinette votre belle-sœur, que Capet, votre frère, a fui de Paris dans la nuit du 20 au 21 juin 1791?

R. J'ai appris dans la journée du 20 que nous devions tous partir dans la nuit suivante, et je me suis conformée à cet égard aux ordres de mon frère.

D. Le motif de ce voyage n'étoit-il pas de sortir de France, et de vous réunir aux émigrés et autres ennemis du peuple français ?

R. Jamais mon frère ni moi n'avons eu l'intention de quitter notre pays.

Le Président : Je vous observe que cette réponse ne paroît pas exacte; car il est notoire que Bouillé avoit donné les ordres à différens

corps de troupes de se trouver à un point convenu pour protéger cette évasion, de manière de pouvoir vous faire sortir, ainsi que votre frère et autres, du territoire français ; et que même tout étoit préparé à l'abbaye d Orval, située sur le territoire du despote autrichien, pour vous recevoir: et vous observe, au surplus, que les noms par vous supposés et votre frère, ne permettent pas de douter de vos intentions ?

R. Mon frère devoit aller à Montmédy, et je ne lui connoissois point d'autres intentions.

D. Avez-vous connoissance qu'il ait été tenu des conciliabules secrets chez Marie-Antoinette, ci-

devant Reine de France, lesquels s'appeloient comité autrichien ?

R. J'ai parfaitement connoissance qu'il n'y en a jamais eu.

Le Président : Je vous observe qu'il est cependant notoire que les conciliabules se tenoient de deux jours l'un, depuis minuit jusqu'à trois heures du matin ; et même ceux qui y étoient admis, passoient par la pièce que l'on appeloit alors la galerie des tableaux.

R. Je n'en ai aucune connoissance.

D. N'étiez-vous point aux Tuileries les 28 Février 1791, 20 Juin et 10 Août 1792 ?

R. J'étois au château les trois

neuf heures et demie à dix heures du soir ?

R. Je n'y ai pas été, et n'ai nulle connoissance de cette salle.

D. Observé que cette réponse n'est point exacte; car il est établi dans différens procès qui ont eu lieu au tribunal du 17 Août 1792, que Marie-Antoinette et vous aviez été plusieurs fois dans la nuit trouver les gardes suisses, et que vous les aviez fait boire et les aviez engagés à confectionner la fabrication des cartouches dont Marie-Antoinette en vit mordre plusieurs ?

R. Cela n'a point existé, et je n'en ai aucune connoissance.

D. Je vous représente que les

faits sont trop notoires, pour ne pas vous rappeler les différentes circonstances relatives à ceux que vous déniez, et pour ne pas savoir le motif qui avoit déterminé les rassemblemens de troupes de tous genres qui se sont trouvées réunies cette même nuit aux Tuileries; pourquoi je vous somme de déclarer si vous persistez toujours à nier les motifs de ces rassemblemens ?

R. Je persiste dans mes précédentes dénégations, et j'ajoute que je ne connois pas de motifs de rassemblemens; je sais seulement, comme je l'ai déjà dit, que les corps constitués pour la sûreté de Paris, étoient venus avertir mon

frère qu'il y avoit du mouvement dans les faubourgs, et que dans cette occasion la garde nationale se rassembloit pour sa sûreté, comme la constitution le prescrivoit.

D. Dans l'évasion du 20 Juin, n'est-ce pas vous qui avez emmené les enfans ?

R. Non, je suis sortie seule.

D. Avez-vous un défenseur, ou voulez-vous en nommer un ?

R. Je n'en connois pas.

Le Président: de suite nous lui avons nommé Chauveau de la Garde pour conseil.

Lecture faite du présent interrogatoire, a persisté et a signé avec nous et le Greffier.

Qui n'admirera pas la sagesse et

la modération des réponses de la Princesse ? Elle ne cherche point à flatter ces monstres révolutionnaires; elle répond pour rendre hommage à la vérité. Ses réponses sont plutôt celles d'un sage qui méprise la mort, mais qui veut apprendre à la postérité que ses ennemis ne peuvent la condamner avec justice, que celles d'une Princesse élevée dans une cour voluptueuse. Ce n'est pas à ces hommes pervers que madame Elisabeth répond, elle est sûre qu'ils ont juré sa perte ; mais aux races futures qui jugeront par la simplicité de ses réponses de la pureté de son ame. Non, madame Elisabeth n'a pu vouloir le malheur des Français, elle n'a pu vouloir répandre leur sang, et ceux qui l'en

accusèrent ne le croyoient pas eux-mêmes.

Après l'interrogatoire, l'infortunée Princesse fut reconduite en prison; elle ne douta pas du sort qui lui étoit réservé, lorsqu'elle vit qu'on dédaignoit de suivre avec elle les formalités qu'on avoit observées avec le Roi et la Reine : elle avoit appris la mort de cette Princesse lors de son entrée à la Conciergerie, où elle s'étoit flattée un instant de la revoir. Certaine qu'elle seroit bientôt réunie à ces malheureux époux, elle ne s'occupa plus que de se disposer à paroître devant le Dieu qui scrute les plus secrettes pensées. L'être qui paroît le plus vertueux est encore loin de la perfection nécessaire pour être admis

en la présence de l'Eternel ; mais si sa justice effraie Elisabeth, sa bonté la rassure. Elle ose se présenter à lui, forte des bonnes œuvres qu'elle a faites durant sa vie, et remplie de confiance aux prières des infortunés qu'elle a secourus ; elle s'avance vers l'éternité sans crainte ni orgueil. Un prêtre sermenté avoit été envoyé à la Reine pour l'assister à ses derniers momens ; cette consolation ne fut pas même accordée à madame Elisabeth. Les Orléanistes avoient voulu changer la religion, les jacobins la proscrivirent, et à cette époque aucun ministre des autels ne venoit verser le baume de la religion dans le cœur des condamnés. Madame Elisabeth, privée de ces secours, remplaça par les

actes de son amour envers Dieu, et de repentir des fautes qui échappent aux plus justes, les cérémonies religieuses que l'on ne lui permettoit pas de remplir: elle occupa par ces pieux exercices l'intervalle qui se trouva entre ses deux interrogatoires. Ce temps qui eût semblé affreux à un cœur tourmenté par le remords, qui n'eût pas eu les régions célestes pour but d'un sacrifice d'un instant, ne parut à la Princesse que comme un léger retard à une réunion desirée avec son frère bien aimé. Son ame habitoit déjà près de lui dans le sein de Dieu; et si ses regards se tournoient encore vers la terre, ils ne s'arrêtoient que sur la sombre tour qui renfermoit sa nièce et son neveux: mais sépa-

rée d'eux, n'espérant plus soutenir leurs jeunes cœurs contre l'adversité, tant qu'elle resteroit dans ce monde pervers, elle brûloit du desir de le quitter. Il fut bientôt rempli ce triste vœu; elle reparut le lendemain devant les infâmes suppôts de Robespierre, qui craignoient que le peuple n'ouvrît enfin les yeux, et qu'il ne s'opposât à la mort de la Princesse la plus vertueuse qui ait existé.

Ce fut le 21 qu'elle fut à cette barre, où le mépris de toutes les lois annonceloit chaque jour les victimes. Vingt-quatre infortunés eurent le douloureux honneur d'être associés à son jugement, si on peut donner ce nom aux actes de

ce tribunal de sang, et de partager peu après son martyre.

Je donne ici la copie de l'acte d'accusation qui fut prononcé dans cet antre de brigands, contre l'illustre victime dont je trace les malheurs. Il peut servir, ainsi que le requisitoire de Fouquier-Tainville, à attester à quel degré d'arrogance et d'audace Robespierre les avoit enhardis. Ma plume s'est néanmoins refusée à transcrire quelques injures grossières que l'Accusateur public s'est permises. Ceux qui voudront connoître à quel point il portoit l'insolence, peuvent lire en entier ce tissu de calomnies dans le procès des Bourbons (1),

(1) *Voyez le Procès des Bourbons*, tome 2, pages 405 et suivantes.

Le 21 Floréal an II, madame Elisabeth fut traduite devant le tribunal révolutionnaire, où son procès fut instruit dans la forme qui suit :

L'audience composée des Juges et des Jurés (1).

Le Président Dumas après avoir fait à la Princesse les premières

---

(1) Dumas président, Deliège, Maire, juges ; Lieudon, substitut de l'accusateur public ; Legris, greffier.

Trinchard, Laporte, Renaudin, Grenier, Brochet, Auvrest, Duplay, Fauvety, Mière, Fiévez, Besnard, Famber, et Desboisseaux, jurés.

Voyez le Procès des Bourbons, tome 2, page 405.

demandes d'usage, auxquelles elle répondit comme à l'interrogatoire de la veille, ordonna au Greffier de donner lecture de l'accusation.

Fouquier, Accusateur public, expose :

« C'est au moment où l'excès de l'oppression a forcé le peuple de briser ses chaînes, que toute cette famille s'est réunie pour le plonger dans un esclavage plus cruel encore que celui dont il sortit. Les crimes de tous genres, les forfaits amoncelés de Capet, de..... .... Antoinette, des deux frères et de madame Elisabeth, sont trop connus pour qu'il soit nécessaire d'en tracer ici le tableau; ils sont

écrits en caractères de sang dans les annales de la révolution : et les atrocités inouies exercées par les barbares émigrés, ou les sanglans satellites des despotes ; les meurtres, les incendies, les ravages ; enfin, les assassinats inconnus aux monstres les plus féroces, qu'ils commettoient sur le territoire français, sont encore commandés par cette détestable famille, pour livrer une grande nation au despotisme et aux fureurs de quelques individus.

Madame Elisabeth a partagé tous ces crimes ; elle a coopéré à toutes les trames, à tous ces complots formés par ses infâmes frères, par . . . . . Antoinette, par toute la horde des conspirateurs

qui s'étoient réunis autour d'eux ; elle a été associée à tous les projets ; elle a encouragé tous les assassins de la patrie ; les complots de Juillet 1789, la conjuration du 6 Octobre suivant, dont les d'Estaing, Villeroi et autres, qui viennent d'être frappés du glaive de la loi, étoient les agens ; enfin, toute cette chaîne non-interrompue de conspirations, pendant quatre ans entiers, ont été suivis et secondés de tous les moyens qui étoient au pouvoir de madame Elisabeth. C'est elle qui, au mois de Juin 1791, a fait passer les diamans qui étoient une propriété nationale, à . . . . . d'Artois, son frère, pour le mettre en état d exécuter les projets concertés avec lui, et de soudoyer des

assassins

assassins contre la patrie; c'est elle qui entretenoit avec son autre frère

. . . . . .

. . . . . .

. . . . . .

. . . . . la correspondance la plus active : c'est elle qui vouloit, par l'orgueil et le dédain le plus instant, avilir et humilier les hommes libres qui consacroient leur temps à garder leur tyran; c'est elle, enfin, qui prodiguoit des soins aux assassins envoyés aux Champs-Elysées par le despote, pour provoquer les braves Marseillais, et qui pansoit les blessures qu'ils avoient reçues dans leur fuite précipitée. Elisabeth avoit médité avec Capet et Antoinette le massacre des citoyens de Paris, dans l'immortelle

journée du 10 Août ; elle veilloit dans l'espoir d'être témoin de ce carnage nocturne ; elle aidoit à la barbare Antoinette à mordre des balles, et encourageoit par ses discours de jeunes personnes que des prêtres fanatiques avoient conduites au château pour cette horrible occupation. Enfin, trompée dans l'espoir que toute cette horde de conspirateurs avoit, que tous les citoyens se présenteroient pendant la nuit pour renverser la tyrannie, elle fuit un jour avec le tyran et sa femme, et fut attendre dans le temple de la souveraineté nationale, que la horde d'esclaves soudoyés et dévoués aux forfaits de cette cour parricide, eût noyé dans le sang des citoyens la liberté, et lui eût fourni les moyens

d'égorger ensuite les représentans au milieu desquels ils avoient été chercher un asile.

Enfin, on l'a vue, depuis le supplice . . . . . .
. . . . . .
. . . . . .
provoquer le rétablissement de la tyrannie, en prodiguant avec Antoinette, au fils de Capet, les hommages de la royauté et les honneurs du trône.

Le Président fait les questions suivantes à l'accusée.

Demande. Où étiez-vous dans les journées des 12, 13 et 14 Juillet 1789, c'est-à-dire, aux époques des premiers complots de la cour contre le peuple?

Réponse. J'étois dans le sein de ma famille : je n'ai connu aucun des complots dont vous me parlez ; et ce sont des événemens que j'étois bien loin de prévoir.

D. Lors de la fuite du tyran votre frère à Varennes, ne l'avez-vous point accompagné ?

R. Tout m'ordonnoit de suivre mon frère, et je me suis fait un devoir dans cette occasion, comme dans toute autre, de ne le point quitter.

D. N'avez-vous pas figuré dans l'orgie infâme et scandaleuse des gardes-du-corps ; et n'avez-vous pas fait le tour de la table avec Marie-Antoinette, pour faire répéter à chacun des convives le serment af-

freux d'exterminer tous les patriotes, pour étouffer la liberté dans sa naissance, et rétablir le trône chancelant ?

R. J'ignore absolument si l'orgie dont il s'agit a eu lieu ; mais je déclare n'en avoir été aucunement instruite, et n'y avoir pris part en aucune manière.

D. Vous ne dites pas la vérité, et votre dénégation ne peut vous être utile, lorsqu'elle est démentie, d'une part, par la notoriété publique, et de l'autre, par la vraisemblance qui persuade à tout homme sensé, qu'une femme aussi intimement liée que vous l'étiez avec Marie-Antoinette, et par les liens du sang, et par ceux de l'amitié la

plus étroite, n'a pu se dispenser de partager ses machinations, et d'en avoir eu communication, et de les avoir favorisées de tout son pouvoir : vous avez nécessairement, d'accord avec la femme du tyran, provoqué le serment abominable prêté par les satellites de la cour, d'assassiner et d'anéantir la liberté dans son principe ; et vous avez également provoqué les outrages sanglans faits aux signes précieux de la liberté, qui ont été foulés aux pieds de vos complices ?

R. J'ai déjà dit que ces faits m'étoient étrangers ; je n'y dois point d'autre réponse.

D. Où étiez-vous dans la journée du 10 Août 1792 ?

R. J'étois au château, ma résidence ordinaire et naturelle depuis quelque temps.

D. N'avez-vous pas passé la nuit du 9 au 10 dans la chambre de votre frère, et n'avez-vous pas eu avec lui des conférences secrettes qui vous ont expliqué le but et le motif de tous les mouvemens et préparatifs qui se faisoient sous vos yeux ?

R. J'ai passé chez mon frère la nuit dont vous me parlez ; jamais je ne l'ai quitté : il avoit beaucoup de confiance en moi ; et cependant, je n'ai pas remarqué, ni dans sa conduite, ni dans ses discours, rien qui pût m'annoncer ce qui s'est passé depuis.

D. Votre réponse blesse tout à la fois la vérité et la vraisemblance ; et une femme comme vous qui a manifesté dans tout le cours de la révolution une opposition aussi frappante au nouvel ordre de choses, ne peut inspirer aucune confiance, lorsqu'elle veut faire croire qu'elle ignorât la cause des rassemblemens de toute espèce qui se faisoient au château, la veille du 10 Août : voudriez-vous nous dire ce qui vous a empêché de vous coucher cette nuit ?

R. Je ne me suis pas couchée parce que les corps constitués étoient venus faire part à mon frère de l'agitation et de la fermentation des habitans de Paris, et des dangers qui pouvoient en résulter.

D. Vous dissimulez en vain, sûr-tout d'après les différens aveux de la femme Capet, qui vous a désignée comme ayant assisté à l'orgie des gardes-du-corps, comme l'ayant soutenue dans ses craintes et ses alarmes du 10 Août sur les jours de Capet, et de tout ce qui pouvoit l'intéresser. Mais ce que vous me niez infructueusement, c'est la part active que vous avez prise à l'action qui s'est engagée entre les patriotes et les satellites de la tyrannie; c'est votre zèle et votre ardeur à servir les ennemis du peuple, et à leur fournir des balles que vous preniez la peine de mâcher, comme devant être dirigées contre les patriotes, et destinées à les moissonner; ce sont les vœux contre le bien public

que vous faisiez, pour que la victoire demeurât au pouvoir des partisans de votre frère, et les encouragemens en tous genres que vous donniez aux assassins de la patrie. Que répondez-vous à ces derniers faits ?

R. Tous ces faits qui me sont imputés, sont autant d'indignités dont je suis bien loin de m'être souillée.

D. Lors du voyage de Varennes, n'avez-vous pas fait précéder l'évasion honteuse du tyran, à la soustraction des diamans dits de la couronne, appartenans alors à la nation, et ne les avez-vous pas envoyés à votre frère d'Artois ?

R. Ces diamans n'ont pas été

envoyés à d'Artois, je me suis bornée à les déposer entre les mains d'une personne de confiance.

D. Voudriez-vous nous désigner le dépositaire de ces diamans, ou nous le nommer ?

R. M. de Choiseul est celui que j'avois choisi pour faire ce dépôt.

D. Que sont devenus ces diamans, que vous dites avoir confiés à Choiseul ?

R. J'ignore absolument quel a pu être le sort de ces diamans, n'ayant point eu l'occasion de voir M. de Choiseul; je n'ai point eu d'inquiétude, et ne m'en suis nullement occupée.

D. Vous ne cessez d'en imposer sur toutes les interpellations qui vous sont faites, et singulièrement sur le fait des diamans ; car un procès-verbal du 12 Décembre 1792, bien rédigé en connoissance de cause. . . . . constate d'une manière sans réplique, que lesdits diamans ont été envoyés à d'Artois ?

(Ici l'accusée garde le silence).

D. N'avez-vous pas entretenu des correspondances avec votre frère, le ci-devant Monsieur ?

R. Je ne me rappelle pas en avoir entretenues, sur-tout depuis qu'elles sont prohibées.

D. N'avez-vous pas donné vos soins, en pansant vous-même les

blessures des assassins envoyés par votre frère aux Champs-Elysées contre les braves Marseillais ?

R. Je n'ai jamais su que mon frère eût envoyé des assassins contre qui que ce soit : s'il m'est arrivé de donner des secours à quelques blessés, l'humanité seule a pu me conduire dans le pansement de leurs blessures ; je n'ai pas eu besoin de m'informer de la cause de leurs maux pour m'occuper de leur soulagement : je ne m'en fais pas un mérite, et n'imagine pas que l'on puisse m'en faire un crime.

D. Il est difficile d'accorder ces sentimens d'humanité dont vous vous parez, avec cette joie cruelle

que vous avez montrée en voyant couler des flots de sang dans la journée du 10 Août ; tout nous autorise à croire que vous n'êtes humaine que pour les assassins du peuple, et que vous avez toute la férocité des animaux les plus sanguinaires pour les défenseurs de la liberté. Loin de secourir ces derniers, vous provoquiez leur massacre par vos applaudissemens; loin de désarmer les meurtriers du peuple, vous leur prodiguiez à pleines mains les instrumens de la mort, à l'aide desquels vous vous flattiez, vous et vos complices, de rétablir le despotisme et la tyrannie : voilà l'humanité des dominateurs des nations, qui de tout temps ont sacrifié des millions d'hommes à leurs

caprices, à leur ambition ou à leur cupidité.

L'accusée Elisabeth, dont le plan de défense est de nier tout ce qui est à sa charge, aura-t-elle la bonne foi de convenir qu'elle a bercé le petit Capet de l'espoir de succéder au trône de son père, et qu'elle a ainsi provoqué la royauté ?

R. Je causois familièrement avec cet infortuné qui m'étoit cher à plus d'un titre, et je lui administrois, sans conséquence, les consolations qui me paroissoient capables de le dédommager de la perte de ceux qui lui avoient donné le jour.

D. C'est convenir, en d'autres

termes, que vous nourrissiez le petit Capet des projets de vengeance que vous et les vôtres n'avez cessé de former contre la liberté, et que vous vous flattiez de relever les débris d'un trône brisé, en l'inondant du sang des patriotes?

Après que l'Accusateur public et le défenseur ont été entendus, on a lu le jugement suivant, d'après le consentement unanime du jury, portant :

Qu'il a existé des complots et conspirations formés par Capet, sa femme, sa famille, et ses agens et complices, par la suite desquels des provocations à la guerre civile dans l'intérieur ont été formées, des secours en hommes et argent

ont été fournis aux ennemis, des intelligences criminelles entretenues avec eux, des troupes rassemblées, des chefs nommés, et des dispositions préparées pour assassiner le peuple, anéantir la liberté et rétablir le despotisme.

Qu'il est constant qu'Elisabeth Capet et vingt-quatre autres (1) sont convaincus d'être complices de ces complots.

---

(1) Veuve Delaigle, Sourdeval, veuve Senozan, femme Crussol d'Amboise, Foloppe, Buard, Marcel Letellier dit Bullier, Cresci-Champmillon, Hall, Alexandre-François Loménie, Calixte Montmorin, Lhoste, Martial Loménie, Megret-Serilly, Megret-d'Eti-

En conséquence le tribunal après avoir entendu l'Accusateur public en son réquisitoire, et les lois par lui invoquées sur l'application de la peine, a condamné à la peine de mort Elisabeth Capet, ainsi que les vingt-quatre autres accusé, qui ont été traduits en jugement et amalgamés avec elle dans le même acte d'accusation.

Qui ne frémit pas en pensant qu'un pareil jugement a été rendu de nos jours !

Madame Elisabeth l'entendit pro-

---

gny, Charles Loménie, veuve Montmorin, femme Canizi, femme Rosset-Cercy, femme Rosset, l'Hermite-Chambertran, femme Megret, Serilly et Dubois.

noncer sans changer de couleur : indifférente sur son sort, elle ne fut attendrie que sur celui des victimes qui alloient être immolées avec elle : la Princesse leur parle avec le plus tendre intérêt, les console, les fortifie, leur montre la patrie où ils vont tous être réunis. On eût dit que déjà dépouillée de son enveloppe terreste, c'étoit un ange descendu du ciel pour adoucir l'amertume des derniers momens de ces infortunés. O religion sainte, toi seule peux inspirer ces sublimes sentimens, et semer de fleurs les marches de l'échafaud !

Pendant la route longue et pénible que l'on faisoit tenir aux condamnés, une foule immense occu-

poit les rues où ce char mortuaire passoit ; la plupart vouloit voir encore cette bonne princesse qu'ils n'avoient pas l'énergie d'arracher à ses bourreaux, mais dont ils plaignoient le sort. Ceux qui la virent, assurent que sa contenance étoit noble et tranquille. La régularité de ses mœurs lui avoit conservé la fraîcheur de l'innocence, et on lisoit dans ses regards sa pitié pour les erreurs d'un peuple qu'elle n'accusoit pas de sa mort.

Arrivée à la place de la Révolution, on eut la cruauté de ne terminer sa vie qu'après le supplice de tous ceux qui avoient été condamnés avec elle; ainsi on peut dire qu'elle reçut vingt-quatre fois

la mort avant de voir finir son sacrifice. Enfin, cette tête sacrée que les vertus et les grâces auroient dû défendre, tomba sous la hache révolutionnaire (1).

A cet instant plein d'horreur pour tous les cœurs vertueux, le ciel s'entrouvrit, et l'ange de la France pleurant sur notre triste patrie, où l'innocence n'avoit plus que la mort à attendre, vint recevoir madame Elisabeth, et la porte sur ses aîles d'azur dans les demeures célestes. C'est alors que cette ame prédestinée, qui avoit passé sur cette terre le temps de l'expiation, est récompensée de tous

---

(1) Le 10 Mai 1793 (vieux style).

ses maux. Quelle joie pure et sans mélange elle goûte en retrouvant son frère chéri et son épouse dans le sein de Dieu ! Là, rien ne pourra les séparer, rien ne pourra leur faire connoître la douleur.

Cependant, s'il est possible, la paix des élus est troublée pour Louis et madame Elisabeth lorsqu'ils lisent dans le livre du destin le sort qu'ont mérité à la France les crimes dont elle est restée tranquille spectatrice. Ils en frémissent, et unissant leurs vœux, ils vont aux pieds de l'Eternel lui adresser cette prière digne de leurs ames.

Dieu de miséricorde, vois en pitié le malheureux pays qui nous

a vus naître; délivre-le des monstres qui l'oppriment, ne permets plus que le sang innocent soit répandu, et daigne nous agréer comme seules victimes expiatoires. O père de la nature! change ton arrêt contre notre patrie, ne lance pas ta foudre sur elle, et ne l'accable pas des maux que ta main verse quelquefois sur la terre; fais entrer dans le cœur des Français la douce piété, la vertu, la sagesse, pour qu'ils parviennent à choisir le gouvernement qui leur convient.

L'Etre des êtres se laissa toucher par leurs prières et leurs sublimes vertus, et du seul pouvoir de sa pensée, arrêta les génies infernaux qui s'apprêtoient à fondre sur nous

comme sur une proie assurée, et les replongea dans le fond des gouffres du Tartare.

Bientôt la justice et la victoire, suivant le vœu de Louis et de madame Elisabeth, vinrent rendre à la France le bonheur et la paix.
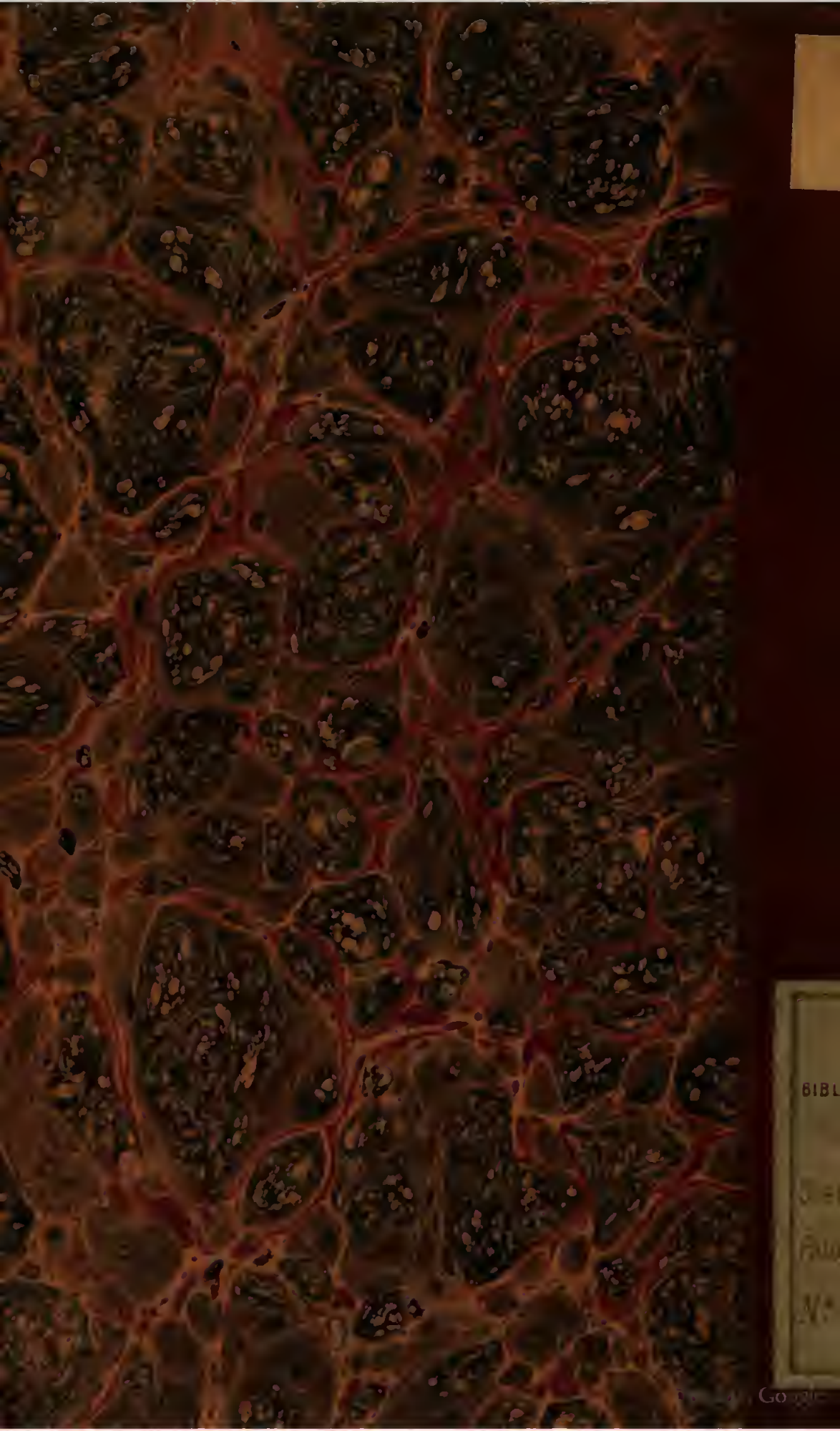
Fin du tome III, et dernier.